

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
Mme GUEVEL BADOU

**DÉLIBÉRATION
n° 18-019**

*DIRECTION GENERALE
DES SERVICES*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Margaret LASNE en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Swc MAcE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
Mme GUEVEL BADOU

**DÉLIBÉRATION
n° 18-020**
DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale, il a été proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions de création d'emplois pour accroissements temporaires d'activités ;
- que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

A L'UNANIMITE,
sur 28 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

les propositions de création d'emplois pour accroissements temporaires
d'activités.

DECIDE

que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au
chapitre 012.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018



Eric HADÉ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 28

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU (qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE (qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN (qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY (qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT (qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
Mme GUEVEL BADOU

**DÉLIBÉRATION
n° 18-021**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS SUITE AU
TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU »**

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 18 mai 2017 et du Conseil Municipal du 26 juin 2017 approuvant le transfert de la compétence « eau » à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

VU les délibérations du Comité Syndical du 18 juillet 2017 et du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 approuvant la modification des statuts du syndicat « Eaux Sud Calvados » ;

VU les articles L. 5214-21, L. 5215-22 et L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au mécanisme de représentation – substitution ;

VU les articles L. 5711-1 et L.5721-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les rapports de la Commission Finances locales de la Ville de Falaise, réunie les 9 octobre 2017 et 22 janvier 2018 ;

EXPOSE DES MOTIFS :

Le fait de transférer la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, membre à part entière du syndicat mixte « Eaux Sud Calvados », entraîne la substitution de plein droit de la Communauté à la Ville de Falaise. En outre, le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise induit la mise à disposition de plein droit et à titre gratuit, non pas à l'EPCI, mais à « Eaux Sud Calvados » des biens relevant du domaine public et du domaine privé de la Ville de Falaise, qui sont affectés à la compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune propriétaire et le syndicat mixte, dont l'objet est de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de leur éventuelle remise en état.

La mise à disposition n'est pas un transfert de propriété et constitue un simple démembrement de ce droit. Le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations de la commune membre propriétaire des biens et équipements concernés, hormis le droit d'aliénation. Le bien est utilisé par le syndicat mixte pour mettre en œuvre la compétence transférée tandis que la commune demeure propriétaire.

Le syndicat mixte est substitué de plein droit, à la date du transfert de la compétence à la Ville de Falaise propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice de la compétence par le syndicat mixte bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers au syndicat « Eaux Sud Calvados », suite au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise à compter du 1^{er} janvier 2018.

**A L'UNANIMITE,
sur 28 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers au syndicat « Eaux Sud Calvados », suite au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180410-18-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Swl HAcé

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-022**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a décidé, lors de sa séance du 18 mai 2017, d'ajouter, au titre de ses compétences, la compétence « eau ». Ce transfert a été entériné par la Ville de Falaise le 26 juin 2017, selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 donc, la Communauté de Communes du Pays de Falaise exerce la compétence « eau potable » en lieu et place de la Ville de Falaise.

Pour la Ville, il s'agit donc de constater le dernier Compte Administratif du budget annexe du « Service des Eaux ». Ce budget retrace les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2017, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Achat d'eau au S.P.E.P Sud Calvados : - 30.235 € par rapport à 2016. La facture relative au 2 ^{ème} semestre sera réglée sur le budget principal de la Ville pour 30.783 €.	35.864,08 €	Vente d'eau aux abonnés : -10.497 € par rapport à 2016	214.129,14 €
Taxe foncière 2017	1.430,97 €	Remboursement de taxe foncière 2017 par la SAUR	1.430,97 €
Annonces et insertions	270,00 €	Régularisation compte affermage 2016	5.562,43 €
Dotations aux amortissements	100.139,87 €	Amortissement des subventions	2.057,90 €
TOTAL DF	137.704,92 €	TOTAL RF	223.180,44 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 85.475,52 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (444.838,93 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de 530.314,45 €.

Il est à noter particulièrement que les achats d'eau au Syndicat de Production d'Eau Potable (SPEP) sont en diminution constante depuis 2010. On se situait, cette année-là, à 720 700 m³ pour arriver, en 2017, à 595 000 m³, soit une baisse de 15 %. Cette baisse est constatée sur l'ensemble du SPEP et s'explique par une recherche d'économie de l'ensemble des acteurs et une amélioration de l'état des réseaux de distribution.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Installation de compteurs neufs	1.228,20 €	Aide attribuée par le SPEP au titre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ZAE Expansia	45.600,00 €
Réfection de canalisation	240.576,47 €	Agence de l'Eau – Subvention pour le doublement de la canalisation d'adduction ZAE Expansia	14.290,00 €
Réfection étanchéité du réservoir Saint Clair	3.702,65 €	Dotations aux amortissements	100.139,87 €
Remboursement emprunt auprès de l'AESN	3.312,60 €		
Amortissement des subventions	2.057,90 €		
TOTAL DI	250.877,82 €	TOTAL RI	160.029,87 €

Le résultat d'investissement 2017 est de – 90.847,95 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (357.280,68 €), la section d'investissement dégage une capacité de financement de 266.432,73 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Service des Eaux ».

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Service des Eaux ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-023**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU « SERVICE DES EAUX » ET
DEVENIR DES RESULTATS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ;

VU le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 du budget annexe du « Service des Eaux » ;

La prise de la compétence « eau potable » prenant effet au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de clôturer le budget annexe du « Service des Eaux » de la commune de Falaise.

En conséquence, il convient de décider du devenir des résultats de clôture du budget annexe, à savoir :

En fonctionnement :	530.314,45 €
En investissement :	266.432,73 €

Considérant le fait que, lors du transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes, membre du syndicat « Eaux Sud Calvados », la Ville de Falaise doit également transférer ses engagements comptables 2017 en investissement (restes à réaliser de dépenses et de recettes), il est nécessaire que le syndicat « Eaux Sud Calvados » dispose des crédits budgétaires pour faire face à ces engagements donnés ou reçus et dans lesquels il est substitué à la commune.

L'état des restes à réaliser de dépenses, à la clôture de l'exercice comptable 2017, s'élève à 8 500 € HT, conformément à l'annexe 2 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipement affectés à la compétence « production et distribution d'eau potable ».

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer la clôture du budget annexe du « Service des eaux » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de reprendre, au budget principal de la commune, l'excédent de fonctionnement 2017 de 530.314,45 € et l'excédent d'investissement 2017 de 266 432,73 € ;
- inscrire, au budget primitif 2018 du budget principal de la commune, la somme de 8 500 € HT, correspondant aux restes à réaliser de dépenses d'investissement, au compte 1068, à verser au Syndicat « Eaux Sud Calvados » et ce, conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe du « Service des eaux ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

la clôture du budget annexe du « Service des Eaux » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de reprendre, au budget principal de la commune, l'excédent de fonctionnement 2017 de 530.314,45 € et l'excédent d'investissement 2017 de 266 432,73 €

DECIDE

d'inscrire, au budget primitif 2018 du budget principal de la commune, la somme de 8 500 € HT, correspondant aux restes à réaliser de dépenses d'investissement, au compte 1068, à verser au Syndicat « Eaux Sud Calvados » et ce, conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe du « Service des eaux ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Sve MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-024**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS SUITE AU
TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »**

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 et du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 approuvant le transfert de la compétence « assainissement » à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

VU l'article L. 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales qui organise le régime juridique des aspects patrimoniaux liés aux transferts de compétences des établissements de coopération intercommunale ;

VU l'article L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les rapports de la Commission Finances locales de la Ville de Falaise réunie les 9 octobre 2017 et 22 janvier 2018 ;

EXPOSE DES MOTIFS :

Le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes induit la mise à disposition de plein droit et à titre gratuit de l'EPCI des biens relevant du domaine public et du domaine privé des communes membres, qui sont affectés à la compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune propriétaire et la communauté, dont l'objet est de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de leur éventuelle remise en état.

La mise à disposition n'est pas un transfert de propriété et constitue un simple démembrement de ce droit. Le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations de la commune membre propriétaire des biens et équipements concernés, hormis le droit d'aliénation. Le bien est utilisé par la communauté pour mettre en œuvre la compétence transférée tandis que la commune demeure propriétaire.

La communauté bénéficiaire est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice de la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers, suite au transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, à compter du 1^{er} janvier 2018.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers, suite au transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-024-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-025**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

La compétence « assainissement » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Falaise au 1^{er} janvier 2018.

Pour la Ville, il s'agit donc de constater le dernier Compte Administratif du budget annexe « Assainissement ». Ce budget retrace les opérations patrimoniales et les opérations financières effectuées par le fermier. Son exécution, en 2017, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Analyse micro polluant 2015 (dépense rattachée à l'exercice 2016 mais finalement non mandatée car dorénavant cette dépense est comprise dans le contrat d'affermage)	-2.530,00 €	Contrat d'affermage avec la SAUR : - 3.242 € par rapport à 2016. Les primes d'épuration et le solde du contrat d'affermage 2017 seront versés sur le budget principal de la commune.	54.283,96 €
Dotations aux amortissements	111.501,82 €	Subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la qualité d'exploitation 2015	1.750,00 €
		Amortissement des subventions	28.491,42 €
TOTAL DF	108.971,82 €	TOTAL RF	84.525,38 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à -24.446,44 €. L'excédent de l'exercice 2016 ayant été capitalisé en investissement afin de couvrir le besoin de financement de cette section, la section de fonctionnement présente un déficit de 24.446,44 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Etude globale de l'assainissement sur le territoire de Falaise	48.500,00 €	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	77.143,14 €
Réfection clôture et toiture station épuration	18.235,13 €	Dotations aux amortissements	111.501,82 €
Amortissement des subventions	28.491,42 €	Régularisation	1,00 €
Remboursement d'emprunt à l'Agence de l'Eau	9.069,78 €		
TOTAL DI	104.296,33 €	TOTAL RI	188.645,96 €

Le résultat d'investissement 2017 est de 84.349,63 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (47.784,65 €), la section d'investissement présente dégage un excédent de 132.134,28 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Assainissement ».

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Assainissement ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-025a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Stc HAÉE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-026**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET DEVENIR
DES RESULTATS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ;

VU le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Assainissement » ;

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a décidé, lors de sa séance du 21 septembre 2017, d'ajouter, au titre de ses compétences, la compétence « assainissement collectif ». L'extension de cette compétence a été entérinée par la Ville de Falaise le 27 novembre 2017, selon les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Cette prise de compétence prenant effet au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de clôturer le budget annexe « Assainissement » de la commune de Falaise au 31 décembre 2017.

En conséquence, il convient de décider du devenir des résultats de clôture du budget annexe, à savoir :

En fonctionnement :	-24.446,44 €
En investissement :	132.134,28 €

Considérant le fait que, lors du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes, la Ville de Falaise transfère également les engagements comptables 2017 en investissement (restes à réaliser de dépenses et de recettes), il est nécessaire que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dispose des crédits budgétaires pour faire face à ces engagements donnés ou reçus et dans lesquels il est substitué à la commune ;

L'état des restes à réaliser de dépenses, à la clôture de l'exercice comptable 2017, s'élève à 130 481 € HT, conformément à l'annexe 2 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipement affectés à la compétence « assainissement ».

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur la clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de reprendre au budget principal de la commune le déficit de fonctionnement 2017 de 24 446,44 € et l'excédent d'investissement 2017 de 132.134,28 € ;
- inscrire au budget primitif 2018 du budget principal de la commune la somme de 130 481 € HT, correspondant aux restes à réaliser de dépenses d'investissement, au compte 1068, à verser à la Communauté de Communes du Pays de Falaise et ce, conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Assainissement ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

clôture du budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de reprendre au budget principal de la commune le déficit de fonctionnement 2017 de 24 446,44 € et l'excédent d'investissement 2017 de 132.134,28 €.

DECIDE

d'inscrire, au budget primitif 2018 du budget principal de la commune la somme de 130 481 € HT, correspondant aux restes à réaliser de dépenses d'investissement, au compte 1068, à verser à la Communauté de Communes du Pays de Falaise et ce, conformément au procès-verbal de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Assainissement ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-027**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

La Municipalité se félicite, encore une fois, des très bons résultats de la fréquentation du Château en 2017, qui se traduisent par une augmentation significative des recettes.

Le Compte Administratif 2017 du budget-annexe du SPIC Château Guillaume-le-Conquérant retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : - 16.284 € dont -7,7 k€ de fournitures et petits équipements ; -4,4 k€ de charges énergétiques ; -7,6 k€ de réparations diverses	57.884,25 €	Produit des entrées (+15.073 €)	388.546,15 €
Achats marchandises boutique : -2.610 €	93.292,75 €	Ventes de marchandises de la boutique (+ 2.090 €)	147.573,92 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2017 : +16.400 €	53.627,43 €	Stocks boutique au 31 décembre 2017 (+8.448 €)	62.075,03 €
Promotion du site et animations : -15.185 €	183.709,33 €	Participation de la Région à la Fête médiévale	16.000,00 €
Dépenses de personnel +25.173 € dont +4,3 k€ évolution des carrières, +19,6 k€ remplacements et saisonniers	394.435,28 €	Participation de l'Europe (Programme Leader) à la Fête médiévale	15.000,00 €
Régularisation TVA	2,86 €	Participation du Crédit Agricole à la Fête médiévale	5.000,00 €
Dotations aux amortissements	14.462,32 €	Participation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à la Fête médiévale	10.000,00 €
		Reversement par l'Office de Tourisme des recettes liées aux emplacements lors de la Fête Médiévale	1.545,00 €
		Subvention du budget principal de la Ville	71.012,00 €
		FCTVA	79,00 €
		Recettes diverses dont vente de bois en surplus (780 €)	1.026,77 €
		Remboursement indemnités journalières	2.483,58 €
TOTAL DF	797.414,22 €	TOTAL RF	720.341,45 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est déficitaire de 77.072,77 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (169.652,43 €), la section de fonctionnement dégage un excédent de 92.579,66 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel informatique	6.762,63 €	Dotations aux amortissements	14.462,32 €
Mobilier	6.467,08 €		
Agencement comptoir accueil	19.161,59 €		
Décors « La belle et la bête »	6.330,00 €		
Vidéosurveillance	15.804,00 €		
Divers	4.481,05 €		
TOTAL DI	59.006,35 €	TOTAL RI	14.462,32 €

Le résultat d'Investissement 2017 est de -44.544,03 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (74.494,76 €), les restes à réaliser en dépenses (5.878 €) et en recettes (730 €) la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 24.802,73 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2018 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 92.579,66 € ;
- de reporter l'excédent d'investissement de 29.950,73 €.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 6 mars 2018, a été informé des résultats 2017.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du SPIC Château Guillaume le Conquérant.

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement de 92.579,66 € et l'excédent d'investissement de 29.950,73 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018



Eric MADE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-028**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU SPIC CHATEAU GUILLAUME LE CONQUERANT –
BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1.078.577,39 € dont :

- 901.555,66 € en section de fonctionnement,
- 177.021,73 € en section d'investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation + 40,6 k€ par rapport au CA 2017 : • +30,5 K€ au titre de l'entretien courant et des réparations (+6,6 k€ maintenance tablettes) • +12 K€ d'honoraires pour une campagne photographique	98.500,00 €	Produit des entrées - 18,5 k€ par rapport au CA 2017	370 000,00 €
Achats marchandises boutique +6,7 k€	100.000,00 €	Ventes de marchandises de la boutique -2,6 k€	145 000,00 €
Stocks boutique au 1 ^{er} janvier 2018 +8,4 k€	62.076,00 €	Stocks boutique au 31 décembre 2018	62 076,00 €
Promotion et animations du site +23,8 k€	206.466,00 €	Participation Fête Médiévale - Région	16 000,00 €
Dépenses de personnel +17,6 k€ dont 15 k€ de personnel saisonnier	412.000,00 €	Participation Fête Médiévale – Europe (fonds Leader)	12 000,00 €
Dotations aux amortissements	22.013,00 €	Participation Fête Médiévale – Communauté de Communes du Pays de Falaise	10 000,00 €
Charges diverses	500,66 €	Participation Fête Médiévale – Crédit Agricole	5 000,00 €
		Marché médiéval – reversement recettes par Office de Tourisme	1 500,00 €
		Fête médiévale – recettes diverses	4 200,00 €
		Remboursement sur charges de personnel	1 000,00 €
		Prise en charge par le budget principal d'une partie des dépenses (*)	182.200,00 €
		Excédent de fonctionnement 2017 reporté	92 579,66 €
TOTAL DF	901.555,66 €	TOTAL RF	901.555,66 €

(*) La prise en charge d'une partie des dépenses du SPIC par le budget principal est motivée par le fait de considérer que le service public, même s'il est géré comme une structure privée, dispose de contraintes de service public que sont la mise en valeur du patrimoine historique, culturel et touristique de premier plan et son accès au plus grand nombre. Le risque de ne pas abonder le budget annexe par une subvention du budget principal serait d'aboutir à un tarif d'entrée trop élevé, ce qui irait à l'encontre même du but poursuivi par le service public, à savoir la possibilité offerte au plus grand nombre possible de découvrir le site.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel de bureau et informatique (<i>vidéoprojecteur scénographie ; doubles écrans postes de travail ; matériel vidéo pour réseaux sociaux</i>)	17 200,00 €	Excédent d'investissement 2017 reporté	29 950,73 €
Programme informatique	114 828,00 €	Subvention d'équipement Ville de Falaise – programme informatique	114 828,00 €
Mobilier – aménagement des postes de travail mission ergonomie	14 240,73 €	FCTVA	10 230,00 €
Mobilier (reports 2017)	2 128,00 €	Dotations aux amortissements	22 013,00 €
Scénographie – renouvellement des équipements	24 875,00 €		
Divers matériels et agencements (reports 2017)	3 750,00 €		
TOTAL DI	177.021,73 €	TOTAL RI	177.021,73 €

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, réuni le 6 mars 2018, a été informé du projet de budget 2018.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe « SPIC Château Guillaume le Conquérant ».

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 CONTRE
(sur 29 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif du budget annexe du SPIC Château
Guillaume le Conquérant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-028-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-029**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

La Municipalité a fait le choix d'assurer la gestion du Camping Municipal sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial.

Le service est financé par le produit des locations des emplacements et équilibré par une subvention du budget principal de la Ville.

L'année 2017 a été une bonne année pour le Camping en termes de :

- fréquentation : le nombre de nuitées s'est élevé à 7 429 contre 6.866 en 2016 et 5 798 en 2015 ;
- taux d'occupation : 31 % en 2017 contre 29 % en 2016 et 24 % en 2015.

Cependant, on relève une forte baisse de la durée de séjour - 1.8 jours en 2017 (2016 2.1 jours 2015 1.9 jours) - et qui s'explique par le fait que le Camping est très météo dépendant.

Ainsi, les mois de mai (+ 21.43 % de nuitées) et juin (+ 41.36 %) ont été très bons mais le mois de juillet a vu stagner le nombre de nuitées par rapport à 2016 à + 0.1 % et le mois d'aout a subi une baisse de 7.5 %.

Il est à noter que la carte ACSI représente à elle seule 2373 nuitées et a permis de dégager 16 648,30 € (emplacements plus électricité) de chiffre d'affaires dont 60 % pour la seule clientèle britannique. Malgré tout, les recettes des entrées sont en légère baisse car pour figurer sur les listes de diffusion, il faut pratiquer un tarif réduit, imposé par cet organisme (en fonction de la qualité du camping).

Le Compte Administratif 2017 du budget-annexe du Camping présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation -728 € par rapport au CA 2016 dont : +2.972 € électricité (décalage de facturation) + 766 € combustibles + 1 204 € accès plateforme réservation en ligne + 980 € aide à la commercialisation sur Internet + 1 659 € redevance déchets professionnels + 1 015 € publicité légale délégation service public ; - 5 807 € fournitures d'entretien et réparations ; - 3.400 € frais d'étude complémentaire	18.420,27 €	Produit des locations : -2.815 €	53.478,76 €
Dépenses de personnel : +586 €	53.573,99 €	Subvention d'équilibre de la Ville : + 919 €	18.681,84 €
Dotations aux amortissements : + 1 123 €	3.566,34 €	Régularisation TVA	1,03 €
		Annulation de mandat sur exercice antérieur pour régulariser l'imputation des frais d'étude et les enregistrer en investissement	3.400,00 €
TOTAL DF	75.560,60 €	TOTAL RF	75.561,63 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 1,03 €. Le résultat de l'année 2016 étant nul, la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1,03 €.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux d'aménagement : maîtrise d'œuvre, honoraires	5.767,73 €	Travaux d'aménagement : subvention budget principal	254.072,00 €
Diagnostic & mission géotechnique	2.993,00 €	Travaux d'aménagement : acompte DSIL (Etat)	3.696,84 €
Frais d'étude complémentaire (régularisation 2016)	3.400,00 €	Dotations aux amortissements	3.566,34 €
Publicité légale travaux	1.241,96 €		
Extension réseaux et desserte	49.805,30 €		
Protection borne électrique	474,50 €		
Travaux de clôture	8.303,00 €		
TOTAL DI	71.985,49 €	TOTAL RI	261.335,18 €

Le résultat d'investissement 2017 est de 189.349,69 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (7.122,70 €), les restes à réaliser en dépenses (95.490 €) et en recettes (62.231,16 €), la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 163.213,55 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2018, de reporter :

- l'excédent de fonctionnement à hauteur de 1,03 €.
- l'excédent d'investissement à hauteur de 196.472,39 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Camping » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
 (le Maire se retire et ne prend pas part au vote ni pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 le rapport de Monsieur le Maire entendu
 & après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du Camping.

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement de 1,03 € et l'excédent d'investissement de 196.472,39 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-029-DE

Pour copie conforme,
 Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
 Publication : 09/04/2018

TRANSMIS A LA
 PRÉFECTURE DU
 CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018



Suz MAOE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-030**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe « Camping » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de **1.096.170,55 €** dont :

- 88.872,00 € en Section de Fonctionnement,
- 1.007.298,55 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement augmentent de 13.310 € par rapport à 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : + 12 530 € par rapport au CA 2017 dont : + 990 € reprise intégrale site Internet (problématique sécurité informatique) + 2 292 € pour l'accès à un nouveau logiciel de gestion et de réservation en ligne (mise en service, formation et abonnement). En effet le logiciel n'était plus conforme à la norme européenne de gestion de la TVA entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018 + 8 950 € honoraires assistance procédure DSP	30 981,00 €	Produit des locations et vente de marchandises épicerie : constant par rapport à 2017.	53 400,00 €
Dépenses de personnel : + 2 196 €	55 770,00 €	Subvention d'équilibre de la Ville + 16 788 €	35 470,00 €
Charges diverses	10,00 €	Produits divers	0,97 €
Charges exceptionnelles	100,00 €	Excédent de fonctionnement 2017 reporté	1,03 €
Dotations aux amortissements	2 011,00 €		
TOTAL DF	88.872,00 €	TOTAL RF	88.872,00 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La restructuration du Camping, qui se poursuit en 2018, prévoit la rénovation des bâtiments existants et l'aménagement des extérieurs. Au total, ce sont 1 081 813 € HT de crédits qui seront inscrits sur la période 2016 – 2018, dont 994 599 € HT pour l'année 2018. Les financements extérieurs pour ce projet sont attendus à hauteur de 530 937 € (49 % de l'opération).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Divers mobiliers (équilibre du budget)	12 700,04 €	Excédent d'investissement 2017 reporté	196.472,39 €
Travaux d'aménagement	994 598,51 €	Dotations aux amortissements	2 011,00 €
		Subventions aménagement :	281 575,00 €
		Budget principal Ville	86 303,16 €
		ETAT – DSIL (reports)	280 000,00 €
		Région, Département	130 937,00 €
		Europe (Leader)	30 000,00 €
TOTAL DI	1 007 298,55 €	TOTAL RI	1 007 298,55 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe « Camping ».

**PAR 23 VOIX
POUR &
6 ABSTENTIONS
(sur 29 votants)**

(J. LE BRET, B. LEBAILLY,
S. PETIT, C. GUEVEL
BADOU, H. MAUNOURY,
M. BARBERA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif du budget annexe « Camping ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Suz HACE'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-031**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – COMPTE
ADMINISTRATIF 2017**

L'exécution du budget-annexe du Restaurant Scolaire, en 2017, s'établit comme suit :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de repas vendus en 2017 s'établit à 37 239, en baisse de 5 302 repas par rapport à 2016 (- 6651 repas vendus au SIVOM et + 1349 repas vendus aux usagers).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : -1.111 € par rapport à 2016 dont :			
• -2.040 € de frais de réparation du matériel ;	10.859,52 €	Ventes de repas : - 22.695 € par rapport à 2016 incluant -23.425 € du SIVOM des 3 communes	132.272,20 €
• +745 € de coût d'appel d'offre pour renouveler le marché des fournitures alimentaires			
Dénrées alimentaires (stocks inclus) : - 8.880 €	43 677,66 €	Subvention de la Ville : +20.778 €	125.746,57 €
Charges de personnel : -3.916 €	228.312,98 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir : - 5.906 €	38.792,75 €
Admission en non-valeur et pertes sur créances éteintes	482,60 €	Participations France Agrimer pour produits laitiers : - 80 €	198,84 €
Régularisation de l'aide accordée par l'Etat au titre des contrats aidés relatif à 2016	5.444,70 €	Remboursement indemnités journalières : -701 €	98,76 €
Dotations aux amortissements	9.554,29 €	Valeur des stocks de marchandises au 31 décembre 2017 : -443 €	1.222,63 €
TOTAL DF	298.331,75 €	TOTAL RF	298.331,75 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 0 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (0 €), la section de fonctionnement présente un résultat cumulé nul.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Matériel informatique	867,60 €	Amortissements des immobilisations	9.554,29 €
Matériels divers (lave-linge, balances)	784,19 €	FCTVA	73,00 €
TOTAL DI	1.651,79 €	TOTAL RI	9.627,29 €

Le résultat d'Investissement 2017 est de 7.975,50 €. En intégrant le résultat de l'exercice 2016 (25.361,91 €) la section d'investissement dégage une capacité de financement de 33.337,41 €.

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé, sur l'exercice 2018, de reporter l'excédent d'investissement de 33.337,41 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Restaurant Scolaire » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du Restaurant Scolaire.

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2018, l'excédent d'investissement de 33.337,41 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018
Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-032**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

**BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE – BUDGET PRIMITIF
2018**

Le présent budget-annexe du « Restaurant Scolaire » s'équilibre à hauteur de **313 424,41 €**, soit :

- 270 040,00 € en Fonctionnement,
- 43 384,41 € en Investissement.

Il a été élaboré à partir d'une estimation du nombre de repas vendus de 37 160, comme en 2017.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général : + 1 919 € par rapport à 2017	12 778 €	Ventes de repas : - 258 €	132 000 €
Denrées alimentaires : + 2 218 €	44 635 €	Subvention du budget général de la Ville : + 2 556 €	128 317 €
Dépenses de personnel : -25 963 € Les charges de personnel 2018 constatent la fin des contrats d'insertion (les 2 CUI courant mars et l'EA en juin). Le recrutement de contractuels d'ici la fin de l'année scolaire 2017 – 2018 est prévu afin de ne pas déstabiliser l'organisation.	202 350 €	Subvention relative aux produits laitiers	200 €
Dotations aux amortissements : + 223 €	9.777 €	Aides accordées par l'Etat au titre des contrats aidés - 30 493 €.	8 300 €
Créances irrécouvrables : + 17 €	500 €	Valeur du stock de denrées alimentaires au 31 décembre 2018	1.223 €
TOTAL DF	270 040 €	TOTAL RF	270 040 €

II. En SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Divers matériels : un lave-vaisselle à la cuisine satellite camp ferme ; un four spécial pour la fabrication de la pâtisserie ; des claustras pour la cuisine centrale ; des tables rondes.	43 384,41 €	FCTVA	270,00 €
		Amortissements des immobilisations	9.777,00 €
		Excédent d'investissement 2017 reporté	33 337,41 €
TOTAL DF	43 384,41 €	TOTAL RF	43 384,41 €

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe du « Restaurant Scolaire ».

A L'UNANIMITE,
sur 29 votants

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Budget Primitif du budget annexe « Camping ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric HADÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 9 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-033**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « A ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a lieu de présenter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « A ZH 115 ». La délibération n° 18-034 valide sa clôture.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.896,78 €	Remboursement taxe foncière 2017	2.896,78 €
Régularisation TVA	1,96 €	Produit de la location (11 mois)	8.571,68 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Vente du bâtiment	90.000,00 €
Valeur comptable du bâtiment	199.417,16 €	Amortissement des subventions	3.365,26 €
		Moins-value de cession	109.417,16 €
TOTAL DF	206.651,06 €	TOTAL RF	214.250,88 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 7.599,82 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (43.040,19 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 50.640,01 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	3.365,26 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
Moins-value de cession	109.417,16 €	Valeur comptable du bâtiment	199.417,16 €
TOTAL DI	112.782,42 €	TOTAL RI	203.752,32 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 90.969,90 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (2.894,22 €), la section d'investissement constate un excédent de 93.864,12 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » ;

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Bâtiment A ZH 115 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018
Publication : 10/04/2018

Pour copie conforme,
Le Maire

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σωκ ΗΑΟΕ'

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-034**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT A ZH 115

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « A ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a donc lieu de procéder à sa clôture. Le Compte Administratif de ce budget fait l'objet de la délibération n° 18-033.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer la clôture du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 50.640,01 € et l'excédent d'investissement 2017 de 93.864,12 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » ;
- amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 154 787 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

la clôture du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 50.640,01 € et l'excédent d'investissement 2017 de 93.864,12 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment A ZH 115 ».

DECIDE

d'amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 154 787 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-034-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAOÉ

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-035**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « C ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a lieu de présenter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « C ZH 115 ». La délibération n° 18-036 valide sa clôture.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.302,08 €	Remboursement taxe foncière 2017	2.302,08 €
Régularisation TVA	1,46 €	Produit de la location (11 mois)	8.569,23 €
Dotations aux amortissements	3.468,12 €	Vente du bâtiment	72.000,00 €
Valeur comptable du bâtiment	159.533,76 €	Amortissement des subventions	2.692,22 €
		Moins-value de cession	87.533,76 €
TOTAL DF	165.305,42 €	TOTAL RF	173.097,29 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 7.791,87 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (44.606,32 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 52.398,19 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	2.692,22 €	Dotations aux amortissements	3.468,12 €
Moins-value de cession	87.533,76 €	Valeur comptable du bâtiment	159.533,76 €
TOTAL DI	90.225,98 €	TOTAL RI	163.001,88 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 72.775,90 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (2.312,14 €), la section d'investissement constate un excédent de 75.088,04 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 ».

A L'UNANIMITE,
sur **27 votants**
(le Maire se retire et ne prend pas part au vote ni pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Bâtiment C ZH 115 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018
Publication : 10/04/2018

Pour copie conforme,
Le Maire

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018



Σωκ. ΜΑΔΕ

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-036**

*DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES*

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT C ZH 115

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « C ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a donc lieu de procéder à sa clôture. Le Compte Administratif de ce budget fait l'objet de la délibération n° 18-035.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur la clôture du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 52.398,19 € et l'excédent d'investissement 2017 de 75.088,04 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 » ;
- amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 123 826,38 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

la clôture du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 52.398,19 € et l'excédent d'investissement 2017 de 75.088,04 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment C ZH 115 ».

DECIDE

d'amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 123 826,38 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018



**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY
ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ,
Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL
BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-037**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115 – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « D ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a lieu de présenter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « D ZH 115 ». La délibération n° 18-038 valide sa clôture.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	2.896,78 €	Remboursement taxe foncière 2017	2.896,78 €
Dotations aux amortissements	4.335,16 €	Régularisation TVA	2,23 €
Valeur comptable du bâtiment	199.417,16 €	Produit de la location (11 mois)	11.337,75 €
		Vente du bâtiment	90.000,00 €
		Amortissement des subventions	3.365,26 €
		Moins-value de cession	109.417,16 €
TOTAL DF	206.649,10 €	TOTAL RF	217.019,18 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 10.370,08 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (76.555,83 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 86.925,91 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	3.365,26 €	Dotations aux amortissements	4.335,16 €
Moins-value de cession	109.417,16 €	Valeur comptable du bâtiment	199.417,16 €
TOTAL DI	112.782,42 €	TOTAL RI	203.752,32 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 90.969,90 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (2.890,22 €), la section d'investissement constate un excédent de 93.860,12 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » ;

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire et ne prend pas part au vote ni pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Bâtiment D ZH 115 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018



Sur MAIRIE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-038**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D ZH 115

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « D ZH 115 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a donc lieu de procéder à sa clôture. Le Compte Administratif de ce budget fait l'objet de la délibération n° 18-037.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer la clôture du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 86.925,91 € et l'excédent d'investissement 2017 de 93.860,12 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » ;
- amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 154 783 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

la clôture du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 86.925,91 € et l'excédent d'investissement 2017 de 93.860,12 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment D ZH 115 ».

DECIDE

d'amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 154 783 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme,
Le Maire

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2918



Σ. M. MADE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-039**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29 – COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « ZH 29 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a lieu de présenter le Compte Administratif 2017 du budget annexe « ZH 29 ». La délibération n° 18-040 valide sa clôture.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe foncière 2017	5.977,71 €	Vente du bâtiment	108.000,00 €
Dotations aux amortissements	2.672,89 €	Amortissement des subventions	2.019,15 €
Régularisation TVA	0,80 €	Moins-value de cession	14.953,12 €
Valeur comptable du bâtiment	122.953,12 €		
TOTAL DF	131.604,52 €	TOTAL RF	124.972,27 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à -6.632,25 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (37.063,76 €), la section de fonctionnement constate un excédent de 30.431,51 €.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissement des subventions	2.019,15 €	Dotations aux amortissements	2.672,89 €
Moins-value de cession	14.953,12 €	Valeur comptable du bâtiment	122.953,12 €
TOTAL DI	16.972,27 €	TOTAL RI	125.626,01 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 108.653,74 €. En incluant le résultat de l'année 2016 (1.955,52 €), la section d'investissement constate un excédent de 110.609,26 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment ZH 29 ».

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Compte Administratif 2017 du budget annexe du « Bâtiment ZH 29 ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-039-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018



Σ. M. A. C. E.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-040**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT ZH 29

Le bâtiment industriel géré au sein du budget annexe « ZH 29 » a été cédé à la Communauté de Communes du Pays de Falaise en novembre 2017, conformément à la délibération du 21 mars 2016.

Il y a donc lieu de procéder à sa clôture. Le Compte Administratif de ce budget fait l'objet de la délibération n° 18-039.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur la clôture du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public ;
- demander au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 30.431,51 € et l'excédent d'investissement 2017 de 110.609,26 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » ;
- amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 92 875,81 €.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

PRONONCE

la clôture du budget annexe « Bâtiment ZH 29 » au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de ce service dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public.

DEMANDE

au comptable public de bien vouloir reprendre au budget principal de la commune l'excédent de fonctionnement 2017 de 30.431,51 € et l'excédent d'investissement 2017 de 110.609,26 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à se mettre à jour de ses obligations auprès de l'administration fiscale et à signer tous documents relatifs à la clôture du budget annexe « Bâtiment ZH 29 »

DECIDE

d'amortir, sur le budget principal de la commune et en une seule fois, les subventions d'équipement inscrites à l'état de l'actif, pour un montant total de 92 875,81 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-040-DE

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018



Σ. Μ. Α. Δ. Ε.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-041**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » –
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Les créations de lotissements à usage d'habitation doivent être gérées en budget-annexe. En effet, il est nécessaire de connaître le coût final de l'opération, cela relève d'une obligation fiscale (assujettissement TVA) et la gestion du service fait l'objet d'une comptabilité particulière des stocks de terrains.

En 2017, le raccordement de lignes téléphoniques a été effectué pour 417,99 €, les autres écritures ont été des opérations d'ordre purement comptables, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La section de fonctionnement dégage un déficit de 4.747,09 €.

La section d'investissement, quant à elle, dégage un déficit de 17.561,53 €.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2018 :

- de reporter le déficit de fonctionnement de 4.747,09 €
- de reporter le déficit d'investissement de 17.561,53 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Clos Saint Georges » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2018, le déficit de fonctionnement de 4.747,09 € et le déficit d'investissement de 17.561,53 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Eric MAE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-042**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE CLOS SAINT GEORGES » –
BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget Primitif 2018 du budget-annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges », dont l'objet est la viabilisation de cinq parcelles situées sur la Venelle Saint-Georges en vue de leur revente, s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 106.466,53 €.

La dernière parcelle disponible sera cédée en 2018, conformément à la délibération du 12 février 2018, pour un montant de 44 450 € HT.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2017, le solde des travaux engagés précédemment, les opérations comptables de stocks et le reversement de l'excédent au budget principal.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif du budget annexe du lotissement « Le Clos Saint Georges ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180410-18-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018
Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-043**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le budget annexe du lotissement « Les Fieffés » retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement située au sud du Lycée Professionnel de Guibray.

Le Compte Administratif 2017 du budget-annexe « Les Fieffés » enregistre des dépenses d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et l'aménagement d'une Zone d'Activité Concertée.

Les autres écritures sont des opérations d'ordre purement comptable, relatives à la gestion des stocks de terrains.

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 1,56 €.

La section d'investissement, quant à elle, dégage un besoin de financement de 196.360,06 €, incluant le déficit 2016 reporté.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il est proposé, sur l'exercice 2018 :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 1,56 € ;
- de reporter le déficit d'investissement de 196.360,06 €.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés » et d'affecter les résultats de la manière précitée.

A L'UNANIMITE,
sur 27 votants
(le Maire se retire
et ne prend pas
part au vote ni
pour son pouvoir)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

DECIDE

de reporter, sur l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement de 1,56 € et le déficit d'investissement de 196.360,06 €.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-044**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES FIEFFES » – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés » s'équilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 631.840,62 € dont :

- 217.743,56 € en Section de Fonctionnement,
- 414.097,06 € en Section d'Investissement.

Conformément à la délibération du 26 juin 2017, il est prévu de céder les terrains du chemin des Fieffés pour la création d'un lotissement à un prestataire privé, pour un montant de 217 737 € HT.

Les autres inscriptions budgétaires incluent le report des résultats 2017, le solde des travaux engagés précédemment, les opérations comptables de stocks et le reversement de l'excédent au budget principal.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE
le Budget Primitif du budget annexe du lotissement « Les Fieffés ».

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. H. A. C. E.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-045**

DIRECTION DES
FINANCES & DES
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

**COMPTES DE GESTION 2017 ET COMPTES DE GESTION 2018 DE
CLOTURE – BUDGETS ANNEXES**

Conformément à sa mission, Madame le Receveur Municipal a établi, d'une part, les Comptes de Gestion 2017 des budgets-annexes suivants :

- Restaurant scolaire,
- Camping,
- SPIC Château Guillaume le Conquérant,
- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Lotissements écoquartier « Chemin des Fieffés » et « Le Clos Saint-Georges »,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29.

et, d'autre part, les Comptes de Gestion 2018 de clôture des budgets-annexes suivants :

- Assainissement,
- Service des Eaux,
- Bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29.

Ces comptes retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire.

Conformément à l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de débattre et d'arrêter ces Comptes de Gestion, sauf règlement définitif par la Chambre Régionale des Comptes.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'arrêter les Comptes de Gestion 2017 et les Comptes de Gestion 2018 de clôture, énumérés ci-dessus.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ARRETE

les Comptes de Gestion 2017 des budgets annexes Restaurant Scolaire, Camping, SPIC Château Guillaume le Conquérant, Assainissement, Eau, lotissements « Le Clos Saint Georges » et « Les Fieffés », bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29 ;

ARRETE

les Comptes de Gestion 2018 de clôture des budgets annexes Assainissement, Eau, bâtiments A ZH 115, C ZH 115, D ZH 115 et ZH 29.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Swc MAOE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-046**

DIRECTION
CITOYENNETÉ &
RELATIONS
PUBLIQUES

CRITERES D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS SUITE A DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, a été créée une commission composée à parité d'élus et de commerçants, chargée de proposer au Conseil Municipal :

- les critères d'indemnisation suite à des travaux publics
- les montants individuels d'indemnisation aux commerçants.

Cette commission s'est réunie le jeudi 25 janvier 2018 pour déterminer les critères d'indemnisation pour les travaux ayant eu lieu à la Fontaine couverte et ceux ayant lieu dans le centre-ville.

En dehors, bien évidemment, des critères liés au périmètre d'éligibilité et à la période d'indemnisation, les critères économiques et ceux liés à l'entreprise étaient identiques.

Lors de la séance du 12 février dernier, il a été décidé de suspendre la décision concernant les critères d'indemnisation pour les travaux du centre-ville, en raison de débat sur le périmètre d'éligibilité et de convoquer, à nouveau, la commission d'indemnisation.

En revanche, les cinq critères d'indemnisation des commerçants pour les travaux de la Fontaine Couverte ont été adoptés.

La commission s'est donc réunie une nouvelle fois le jeudi 15 mars 2018 et propose :

1) PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ À L'INDEMNISATION

• **POUR LES TRAVAUX DU CENTRE-VILLE**

- Rues de la Pelleterie, Saint Gervais, du 9^{ème} Arrondissement de Paris, de la Fresnaye & de Trinité
- Places Belle Croix et P. German.

Le plan joint, validé par le Conseil Municipal, est intégré à la délibération pour faire référence.

2) PÉRIODE D'INDEMNISATION

- Pour le centre-ville : du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018.

3) CRITÈRES CONCERNANT L'ENTREPRISE

- Nombre de salariés < 10 salariés
- Surface de vente < 300 m²
- Chiffres d'affaires < 1 million € HT
- Date de création 12 mois d'activité.

Pour les entreprises ayant moins de 12 mois d'activité, la commission ne disposera pas d'élément comparatif, elle analysera les demandes au cas par cas.

- Etre inscrit au registre du commerce ou au registre des métiers
- Etre à jour des obligations sociales et fiscales.

4) CRITÈRES ÉCONOMIQUES

- Baisse du chiffre d'affaires en moyenne de 10 % pendant trois mois consécutifs
- Prise en charge de la perte de marge de 50 %.

5) CRITÈRES CONCERNANT LE DOSSIER

- a. Période de dépôt du dossier
→ Pour le centre-ville : du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2019
- b. Complétude du dossier
- c. Dossier validé par un expert-comptable.

Il a été demandé au Conseil Municipal de valider les critères définis ci-dessus concernant les travaux de voirie du centre-ville en 2018.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

VALIDE
les critères d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux de voirie du centre-ville en 2018, tels que définis dans cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Σ. Μ. Α. Ε.

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-047**

DIRECTION SERVICES
EDUCATIFS &
SOLIDAIRES
SERVICE AFFAIRES &
RESTAURATION
SCOLAIRE

**MODIFICATION DE LA SECTORISATION ET DU REGLEMENT
INTERIEUR DE LA SOUS-COMMISSION D'AFFECTATION DES
INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

Conformément aux dispositions des lois de décentralisation et au Code de l'Education, l'inscription scolaire, la construction des écoles, leur entretien et leur fonctionnement relèvent de la responsabilité des communes. L'article 80 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales introduit le principe de sectorisation des écoles publiques dès lors que plusieurs écoles existent sur le territoire d'une même commune. Les articles L 131-5 et L 212-7 du Code de l'Education renforcent cette dimension en confiant au Conseil Municipal la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques.

Le Conseil Municipal du 9 mai 2011 a approuvé ce principe en délibérant favorablement pour la mise en œuvre de la sectorisation sur la commune.

En raison de la création des deux pôles scolaires Bodereau et Crosse depuis la rentrée 2017 – 2018, il est nécessaire de modifier les secteurs scolaires pour préciser l'affectation des élèves maternelles vers les écoles élémentaires. En effet, la logique de continuité de cycle en cours entre école maternelle et école élémentaire de chaque pôle doit être affirmée.

Lors de sa réunion du 5 février 2018, la Sous-commission d'Affectation pour les Inscriptions Scolaires a émis un avis favorable pour, d'une part, les changements apportés dans les affectations vers les écoles élémentaires (tableau ci-dessous) et, d'autre part, pour les modifications apportées au règlement intérieur de la Sous-commission d'Affectation pour les Inscriptions Scolaires.

Secteurs	Secteur de résidence	Maternelle	Primaire	Observation
20-23	Colline Saint-Laurent	Camp Ferme	Bodereau	Affectation inchangée
18-19	Couture de Grain	Camp Ferme	Bodereau	Affectation inchangée
9-10-11	Centre-Ville	Camp Ferme	Bodereau	Affectation inchangée
1-2	Guibray Nord	Foch	Bodereau	Affectation inchangée
3	Guibray Sud	Foch	Crosse	Changement pour école élémentaire Bodereau
4-21	Pilier vert	Foch	Crosse	Changement pour école élémentaire Bodereau
7-8-12-22	Entre Deux	Charlotte Herpin	Bodereau	Changement pour école élémentaire Crosse
6 -13	Fontaine Couverte Nord	Charlotte Herpin	Crosse	Affectation inchangée
5-6-14-15	Fontaine Couverte Sud	Fontaine Couverte	Crosse	Affectation inchangée
17	Route de Bretagne	Fontaine Couverte	Crosse	Affectation inchangée

Il a donc été proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver les changements apportés aux périmètres scolaires de la sectorisation des écoles publiques de Falaise, tels qu'ils figurent au tableau ci-dessus ;
- d'approuver le règlement intérieur modifié de la Sous-commission d'Affectation pour les Inscriptions Scolaires.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

APPROUVE

les changements apportés aux périmètres scolaires de la sectorisation des écoles publiques de Falaise, en raison de la création de deux pôles scolaires : Bodereau et Crosse ;

APPROUVE

le règlement intérieur modifié de la Sous-commission d'Affectation pour les Inscriptions Scolaires.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



M. MADE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 10 AVRIL 2018

**PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE
DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS
AFFECTÉS À LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT »
ENTRE LA VILLE DE FALAISE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**

Entre

La Ville de Falaise, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, Place Guillaume le Conquérant, représentée par son Maire, Monsieur Eric Macé, habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du 7 avril 2014 et spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du 26 mars 2018

d'une part,

Et

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, dont le siège est à Falaise (14700), Zone d'Activités de Guibray, rue de l'Industrie, représentée par son Président, Monsieur Claude Leteurtre, en vertu d'une délibération du 24 avril 2014, et spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du

d'autre part,

Vu

- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- les délibérations du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 et du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 approuvant la modification des statuts de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018 et notamment le transfert de la compétence « Assainissement » ;
- les articles L.5211-5 III et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT :

- que par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, la Communauté de Communes est compétente à partir du 1^{er} janvier 2018 pour « l'Assainissement » ;
- que ce transfert entraîne de plein droit, et à partir de cette date, la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés par la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour l'exercice de cette compétence ;

Il convient de constater cette mise à disposition par l'établissement d'un procès-verbal établi entre la Ville de Falaise, collectivité antérieurement compétente, et la Communauté de Communes du Pays de Falaise, bénéficiaire.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Consistance des biens meubles et immeubles mis à disposition

- Annexe 1 : Etat des lieux du service Assainissement

Tout élément de remplacement, de renouvellement, d'extension, sera propriété de la Communauté de Communes. La Commune ne peut se prévaloir d'un droit de retour sur ces biens mobiliers ou d'équipement ainsi renouvelés.

Article 2 - Date d'effet de la mise à disposition et durée

La mise à disposition des biens meubles et immeubles, tels que définis à l'article 1, à la Communauté de Communes prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et durera tant que la Communauté de Communes conservera la compétence « *Assainissement* ».

Article 3 - Situation juridique des biens meubles et immeubles mis à disposition

Les biens recensés dans l'article 1 de la présente convention sont la propriété pleine et entière de la Ville de Falaise.

La remise des biens a lieu à titre gratuit conformément aux dispositions de l'article L 1321-1 du CGCT.

Article 4 - Etat des biens, équipements et évaluation de leur remise en état

La Communauté de Communes dispose des biens meubles et immeubles dans l'état dans lequel ils se trouvent et tels qu'ils sont constatés par l'inventaire réalisé contradictoirement. Elle déclare bien les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

Article 5 - Exclusivité de la mise à disposition

La Communauté de Communes est la seule bénéficiaire de cette convention pour l'usage exclusif des activités liées à l'assainissement. Il est précisé que la Communauté de Communes peut confier toute ou partie de l'exploitation à un prestataire de services avec lequel elle sera liée par un contrat stipulant l'ensemble des conditions prévues par la présente convention.

La Communauté de Communes ne peut louer, ni céder, même partiellement, les terrains et équipements liés au service Assainissement mis à sa disposition.

Article 6 - Obligations de la collectivité bénéficiaire

6-1 Dispositions générales

La Communauté de Communes est substituée à la Ville de Falaise dans ses droits et obligations de propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner.

Ainsi, la Communauté de Communes :

- possède tous pouvoirs de gestion sur les biens mis à disposition ;
- assure le renouvellement des biens mobiliers et immobiliers ;
- perçoit les fruits et produits des biens mis à disposition ;
- agit en justice en lieu et place du propriétaire ;
- s'engage à assurer le maintien de l'affectation des biens. Pour ce faire, la Communauté de Communes pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de construction propres à assurer ce maintien, dans le respect des règles de l'urbanisme. La Communauté de Communes s'engage cependant, avant de procéder aux travaux, à en aviser la Ville de Falaise.

6-2 Contrats en cours

La Communauté de Communes est subrogée à la Commune dans l'exécution des contrats en cours afférents aux biens affectés à la mise en œuvre de la compétence. La substitution vaut pour tous contrats, y compris ceux concernant des emprunts ou des marchés publics. Les contrats ainsi que les concessions et autorisations délivrées figurent en annexe 2.

Au surplus, la Ville de Falaise s'engage à notifier cette substitution à l'ensemble de ses cocontractants.

Article 7 - Procédure de clôture du budget annexe « Assainissement » et devenir des résultats

La commune s'engage à clôturer, avant le 31 mars 2018, le budget annexe « Assainissement ».

En section de fonctionnement, elle devra procéder au rattachement des charges et produits engagés au cours de l'exercice 2017 et pour lesquels elle n'a pu procéder à l'émission de mandats ou de titres de recette. Elle procèdera au règlement des charges de fonctionnement 2017 et au recouvrement des produits rattachés via le budget principal de la commune.

En section d'investissement, elle devra indiquer en annexe 2 de la présente convention, l'état des restes à réaliser de dépenses et de recettes.

A la clôture de l'exercice comptable, la commune arrêtera les résultats de fonctionnement et d'investissement. Si elle constate un excédent en investissement, elle s'engage à en reverser une partie à la Communauté de Communes afin de couvrir le montant des restes à réaliser 2017 de dépenses et de recettes.

Article 8 - Assurances

La Communauté de Communes s'engage à prendre toute assurance visant à garantir les biens immeubles et meubles nécessaires à l'exercice de sa compétence.

Article 9 - Travaux de rénovation, remplacement ou d'extension

Toutes les charges nouvelles relatives aux travaux de rénovation et/ou d'extension du service d'Assainissement sont à la charge de la Communauté de Communes.

Article 10 - Litiges relatifs à la présente convention

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et après épuisement des voies amiables en vigueur, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Caen, territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à Falaise, le 3 avril 2018

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Falaise,

**Le Président,
Dr Claude LETEURTRE**

Pour la Commune de Falaise,

**Le Maire,
Dr Eric MACÉ**

ANNEXES
**AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET
ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE FALAISE
AFFECTES A LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »**

Annexe n° 1 : Etat des lieux du service assainissement

Annexe n° 2 : Contrats, concessions et autorisations délivrées en matière d'assainissement

Annexe n° 3 : Amortissement des immobilisations

Annexe n° 4 : Amortissement des subventions

ANNEXE N° 1 : ETAT DES LIEUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

A – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

A1 – Infrastructures

A11 - Réseau de collecte

A111 - Plan du réseau de collecte (sans échelle)



A112 - Description du réseau de collecte

Réseau	Type	Récollement	Géoréférencé	Linéaire	Matériau	Diamètre	Regards	Contrôles	Date de pose
Collecte	Séparatif	Oui	Non	30 877 m	(1)	(2)	?	?	?
	Unitaire	Oui	Non	17 058 m			?	?	?
	TOTAL			47 935 m			1 902		
Refolement	Refolement	Oui	Non	407 m	PVC	63 à 90 mm	-	?	?
	TOTAL			407 m			-		

(1) : Béton = 37,4 % / Amiante ciment = 40,3 % / PVC = 16 % / Fonte = 5,7 % / Inconnu = 0,6 %

(2) : Diamètres du 125 au 800 mm.

Le réseau comporte 9 déversoirs d'orage : 1 – Chemin de Vaston (Saint-Laurent), 2 – Côte Saint-Laurent (Porte Lecomte), 3 – Moulin Bigot, 4 – Clémenceau, 5 – Libération, 6 – Fleurière, 7 – Abbaticiale (Ursulines), 8 - Chemin des Oliviers et 9 – Hastings.

A113 - Mise en place du réseau de collecte

Zonage d'assainissement	Approbation	Zonage en cours en 2017	
	Zones non desservies	Ecartés (66 logements recensés)	
Schéma directeur d'assainissement		Schéma en cours en 2017	
Entreprises ayant réalisé les travaux de création du réseau		?	?

NB : Travaux récents réalisés par la société SARC (marché à bons de commande).

A114 - Notes

- o Appréciation du SATESE (bilan annuel 2016) :

La nature du réseau de collecte des eaux usées (unitaire et séparatif), influe toujours fortement la charge hydraulique. Toutefois, hormis quelques bouchages ponctuels, aucun dysfonctionnement n'est à signaler. Des travaux de séparation de réseaux ont été réalisés dans les rues du centre-ville notamment rue de la Pelleterie. Tous les déversoirs d'orage ne sont pas encore équipés de débitmètres, les installations se poursuivent.

Le débit journalier moyen sur l'année s'établit à 1775,5 m³/j soit 51% de la capacité nominale de dimensionnement. Le graphique des débits confirme la sensibilité du réseau aux infiltrations d'eaux claires parasites. En effet, les débits sont plus conséquents durant la période hiver – printemps, où les nappes phréatiques sont hautes et les ressuyages de sols importants. Les conditions météorologiques estivales (très faibles précipitations et forte chaleur) sont probablement à l'origine de la diminution des débits en été.

- o Etude générale d'assainissement (SIBEO, 2016) comportant des préconisations d'amélioration du réseau de collecte.

A12 – Postes de refoulement

A121 – Description générale des postes de refoulement

Poste	Intitulé	Constructeur	Débit	Trop-plein	Energie	Telecom	Eau potable	Traitement H2S	Date de pose
PR1	Roche	?	5,00 m³/h	Oui	?	?	Ville de Falaise	Non	1992
PR2	Fleurière	?	5,00 m³/h	Non	?	?	Ville de Falaise	Non	1992
PR3	Forum	?	5,00 m³/h	Non	?	?	Ville de Falaise	Non	1993
PR4	Vaston	?	8,00 m³/h	Non	?	?	Ville de Falaise	Non	2003
PR5	Saint-Laurent	?	13,00 m³/h	Non	?	?	Ville de Falaise	Non	1995

A122 – Détails techniques des postes de refoulement

Poste		PR1	PR2	PR3	PR4	PR5
Cuve	Type	Béton	Béton	Béton	Béton	Béton
	Volume	?	?	?	?	?
Pompes	Nombre	2	3	4	5	6
	Type	?	?	?	?	?
Chambre à vannes séparée		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Levage	Guides	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Potences	Non	Non	Non	Non	Non
	Contrôle	?	?	?	?	?
Electricité	Compteur	?	?	?	?	?
	Contrôle	?	?	?	?	?
Equipements	Détection niveau	4 poires	4 poires	4 poires	4 poires	4 poires
	Brassage	Non	Non	Non	Non	Non
	Télésurveillance	SOFREL S530	SOFREL S50	SOFREL S530	SOFREL S50	SOFREL S530
	Traitement H2S	Non	Non	Non	Non	Non
	Menuiseries	Acier galvanisé	Acier galvanisé	Acier	Acier galvanisé	Acier galvanisé
	Barreaudage	?	?	?	?	?
	Clôtures	Non	Non	Non	Oui	Non

A123 – Atlas photographique des postes de refoulement

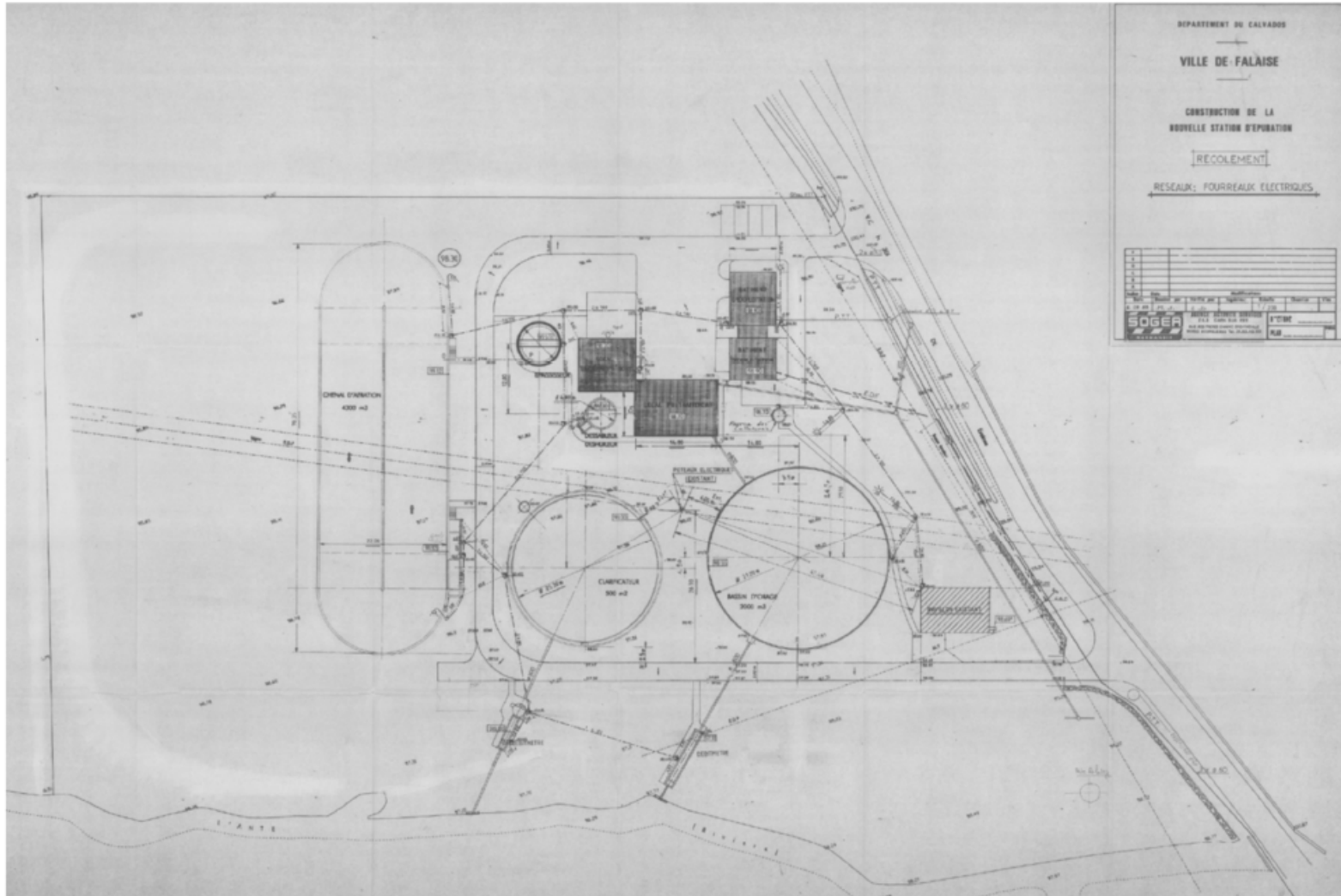
- o Néant

A124 - Notes

- o Le poste de Vaston, en aval d'une partie de la Zone Expansia, est sensible aux rejets industriels (nécessité de déplacer le point de rejet industriel).

A13 – Station d'épuration

A131 – Plan de masse des ouvrages (sans échelle)



A132 – Description générale de la station d'épuration

Station	Constructeur	Capacité	Prétraitement	Filière eau	Filière boues	Energie	Telecom	Eau potable	Réalisation
Falaise	SOGEA	20 000 Eh 1 200 kg DBO5/j 3 500 m³/j	Dégrillage, dessablage et dégraissage	Bassin d'aération et clarificateur	Centrifugation et stockage	?	?	Ville de Falaise	1989

A133 – Détails techniques de la station d'épuration

Ouvrages	Descriptif	Dimensionnement / Equipement
Parcelle d'implantation	Parcelle ZC n°34 et 87, commune de Falaise	18 177 m²
Dégrillage et relèvement	Relevage par vis et pompage, dégrilleur automatique	Vis Hansen et deux pompes Xylem 3153
Comptage entrée	Débitmètres et préleveur	2 débitmètres (ZI et Ville)
Prétraitement	Tamis rotatif avec compacteur	Maille 1 mm, reprise des refus en OM
	Déssableur-dégraisseur, ouvrage béton	Aeroflot R&O, racleur
Bassin tampon	Ouvrage de 2 000 m³ avec agitateur	Agitateur Flygt
Traitement des eaux	Bassin d'aération, chenal de 4 300 m³	3 pont-brosses et 2 agitateurs
	Clarificateur, 500 m² au miroir	Pont racleur de 0,25 kW
	Déphosphatation par précipitation simultanée	Cuve de FeCl3, pompes d'injection
Comptage sortie	Canal venturi équipé (hors préleveur)	Sonde US
Recirculation et extraction des boues	3 pompes de recirculation (une en secours)	1 pompes Flygt 3102
	2 pompes d'extraction (une en secours)	2 pompes Flygt 3066
Traitement / stockage des boues	Epaississeur hersé	Herse
	Déshydratation par centrifugeuse	2 centrifugeuses Guinard D4L, poste polymères
	Chaulage des boues	Silo à chaux de 40 m³, malaxeur/mélangeur Seepex
	Aire de stockage des boues (extérieure)	-
Comptage sortie	Canal de mesure équipé	Sonde US et préleveur automatique
Local d'exploitation	3 bâtiments : exploitation, prétraitement et boues	Local d'exploitation avec sanitaires et vestiaires
Armoire électrique	Commandes et automate	-
Télésurveillance	SOFREL S50	-
Divers	Poste égouttures et eau industrielle	-
	Traitement de l'air (local boues)	-
Clôture	Grillage de 2 m sur poteau béton, 2 portails	-

A134 – Fonctionnement de la station d'épuration

Cadre réglementaire	Milieu récepteur	ANTE (I1210600) sur le bassin versant de la DIVES AMONT (FRHR 281)	
	Autorisation	Rejet	Arrêté préfectoraux des 25/04/03, 28/02/09 et 15/04/13
		Epannage	Récepissé du 06/02/09
	Conformité	DDTM	

	Année	2013	2014	2015	2016
	Charge hydraulique	Reçue	2 075,5 m ³ /j	2 005,0 m ³ /j	1 797,0 m ³ /j
Nominal		3 500 m ³ /j			
% charge		59%	57%	51%	51%
Charge organique	Reçue	10 853 Eh	10 080 Eh	10 372 Eh	9 950 Eh
	Nominal	20 000 Eh			
	% charge	54%	50%	52%	50%
Respect des normes de rejet		100%	100%	100%	100%

Documents	Cahier de suivi	Délégataire (SAUR)
	Notices	Confiées au délégataire (SAUR)
	Contrôles	Délégataire (SAUR)

A135 – Notes

o Appréciation du SATESE (bilan annuel 2016) :

Le dégrilleur vertical fonctionne de manière satisfaisante, une benne d'environ 7,5 m³ de déchets est évacuée tous les mois. Un piège à cailloux a été aménagé à l'arrivée de l'effluent, en amont du dégrilleur vertical, cette cuve est curée tous les 3 mois environ.

Le dégraisseur-dessableur fonctionne correctement, la fosse à graisses est vidangée et hydrocurée tous les 2 mois, ces graisses sont acheminées vers le site de traitement d'Honfleur. La fosse à sables est curée 2 fois par an.

Les différents éléments font l'objet d'un suivi régulier :

- le bassin d'aération : les 3 turbines fonctionnent simultanément, en moyenne 8h/jour en été et 7 h/j en hiver.
- La sonde de redox est installée à titre indicatif, elle fonctionne correctement.
- Le chlorure ferrique est injecté toute l'année, la concentration en Phosphore en sortie est en moyenne de 0,8 mg/l, avec une concentration mini de 0,2 mg/l et maxi de 2,1 mg/l sur l'année.
- Le débitmètre du canal de rejet est calibré 2 fois par an.

Les relevés journaliers de débit font apparaître des dépassements ponctuels de la capacité hydraulique nominale de la station (3500 m³/j), ces à-coups hydrauliques peuvent occasionner des déversements dans le milieu naturel.

A136 – Atlas photographique



Regards d'arrivée ZI et Ville



Bassin tampon



Local d'exploitation



Locaux de prétraitement et des boues



Dessableur - dégraisseur



Chenal d'aération



Stockage de chlorure ferrique



Clarificateur



Canal de mesure des rejets d'eaux épurées



Epaississeur hersé



Stockage des boues

ANNEXE N° 2 : CONTRATS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DELIVREES EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	TYPE	ENTREPRISE	REMARQUES
Gestion déléguée du service assainissement	Contrat d'affermage	SAUR FRANCE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Autorisation de rejet	Arrêté	L'ESSOR	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Autorisation de rejet	Arrêté	FALAISE ENERGIE	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Autorisation de rejet	Arrêté	SODISFAL	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Autorisation de rejet	Arrêté	QOVANS INDUSTRIE	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Autorisation de rejet	Arrêté	SATAM	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Autorisation de rejet	Arrêté	CALADOS HABITAT	Nouvel arrêté du Président de la CDC
Dératisation annuelle	Contrat de prestation	AEOS LE CORPS SERVICE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Assistance pour la prise d'arrêtés, déversements et conventions de rejet	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Renouvellement de l'autorisation de rejet	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Renouvellement de l'autorisation de rejet	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Schéma assainissement collectif	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Construction aire de stockage des boues	Avance remboursable	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	Notification à l'Agence le 24/11/2017
Réhabilitation des réseaux	Avance remboursable	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	Notification à l'Agence le 24/11/2017
Entretien du réseau des eaux pluviales	Contrat de prestation	SAUR	Notification à l'entreprise le 18/12/17. Gestion sur budget principal de la CDC. Réunion de la CLECT à prévoir avant fin septembre 2018.

Restes à réaliser de dépenses au 31 décembre 2017 :

LIBELLE	TYPE	FOURNISSEUR	MONTANT HT
Assistance pour la prise d'arrêtés, déversements et conventions de rejet	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	2 600 €
Renouvellement de l'autorisation de rejet	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	12 600 €
Schéma assainissement collectif	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	9 700 €
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	Marché public	SARC	105 581 € *
TOTAL			130 481 €

**Montant des travaux : 150 830 € HT ; subvention AESN 30 % : 45 249 € ; coût net de l'opération : 105 581 €*

ANNEXE N° 3 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

MAIRIE DE FALAISE - ASSAINISSEMENT

CA_GDB

05/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	1 / ...
------------	--	---------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé	
28031 - 6811											
92	Réalisation d'essais rue de la pelleter	201601	01/01/2017	5	20	3 795,40	3 036,32	759,08	2 277,24	1 518,16	
						28031 - 6811	3 795,40	3 036,32	759,08	2 277,24	1 518,16
281311 - 6811											
99	Réfection de la toiture de la station d'	2016501	01/01/2018	50	2	12 047,24	12 047,24	240,94	11 806,30	240,94	
4	Logement gardien	B1	01/01/1962	99	1	15 244,90	6 541,69	153,99	6 387,70	8 857,20	
5	Extension station	B12	01/01/2005	60	2	10 766,33	8 434,48	179,44	8 255,04	2 511,29	
7	Station d'épuration	B3	01/01/1963	60	2	33 926,16	15 929,81	565,44	15 364,37	18 561,79	
8	Bâtiment station d'épuration	B4	01/01/1990	60	2	445 271,11	253 805,57	7 421,19	246 384,38	198 886,73	
9	Station d'épuration - Equipement	B5	01/01/1990	60	2	1 332 648,26	517 844,21	22 210,80	495 633,41	837 014,85	
10	Extension station d'épuration	B7	01/01/2004	60	2	304 357,41	238 412,21	5 072,62	233 339,59	71 017,82	
11	Travaux de voirie à la station	TRX17	01/01/2006	60	2	5 300,64	4 241,24	88,34	4 152,90	1 147,74	
12	Sécurité passerelle - bassin station	TRX20	01/01/2007	60	2	3 876,00	3 164,70	64,60	3 100,10	775,90	
13	Annonces aménagement station	TRX5	01/01/2004	1	100	258,71	203,61	4,31	199,30	59,41	
14	Extension station	TRX9	01/01/2004	60	2	221 013,11	166 549,92	3 683,55	162 866,37	58 146,74	
						281311 - 6811	2 384 709,87	1 227 174,68	39 685,22	1 187 489,46	1 197 220,41
281531 - 6811											
71	Travaux château d'eau	1	01/01/2009	60	2	394 725,12	347 085,92	6 805,60	340 280,32	54 444,80	
						281531 - 6811	394 725,12	347 085,92	6 805,60	340 280,32	54 444,80
281532 - 6811											
83	Réseaux assainissement	022009Abis	01/01/2012	60	2	102 486,46	92 237,80	1 708,11	90 529,69	11 956,77	
75	Réseaux eau et assainissement 2008-2010	032010A	01/01/2012	60	2	220 787,37	198 708,63	3 679,79	195 028,84	25 758,53	
76	Branchement assainissement 15 R Pavillon	042010A	01/01/2012	60	2	2 710,54	2 439,46	45,18	2 394,28	316,26	
84	Installation vidange chemin des Oliviers	052010A	01/01/2012	60	2	2 150,39	1 935,35	35,84	1 899,51	250,88	
72	Travaux réseaux 2008	2	01/01/2009	60	2	2 211,49	1 944,65	38,12	1 906,53	304,96	

05/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	2 / 3
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
78	Réseaux eau et assainissement 2011-2013	201101	01/01/2016	40	3	579 603,89	557 593,89	14 674,00	542 919,89	36 684,00
80	Télésurveillance poste St Laurent	201102	01/01/2016	20	5	5 380,00	4 842,00	269,00	4 573,00	807,00
91	Réhabilitation réseau ass du presbytère	20150001	01/01/2018	40	3	29 364,31	29 364,31	734,11	28 630,20	734,11
90	Rue de la fosse aux toiles as	201501	01/01/2018	40	3	14 473,00	14 473,00	361,83	14 111,17	361,83
93	Extention du réseau assainissement la fr	20160001	01/01/2018	40	3	99 928,59	99 928,59	2 498,21	97 430,38	2 498,21
15	Réseau	R1	01/01/1991	60	2	113 779,62	64 973,86	1 896,33	63 077,53	50 702,09
16	Dégraisseur station	R10	01/01/2000	60	2	30 489,80	21 836,81	508,16	21 328,65	9 161,15
17	Annonces rénovation réseau	R11	01/01/2000	1	100	122,50	86,10	2,04	84,06	38,44
18	Réseau Avenue d'Hastings	R12	01/01/2001	60	2	10 839,44	7 952,04	180,66	7 771,38	3 068,06
19	Réseau La Couture du Grain	R13	01/01/2001	60	2	44 733,64	32 832,53	745,56	32 086,97	12 646,67
20	Réseau	R14	01/01/2003	60	2	43 900,74	32 916,74	732,00	32 184,74	11 716,00
21	Réseau	R2	01/01/1992	60	2	111 500,72	67 677,56	1 858,00	65 819,56	45 681,16
22	Réseau	R3	01/01/1993	60	2	1 007 282,17	294 662,23	16 788,04	277 874,19	729 407,98
23	Réseau Fleurière et Fontaine	R4	01/01/1995	60	2	145 279,13	89 675,71	2 421,32	87 254,39	58 024,74
24	Zone nord	R5	01/01/1996	60	2	341 802,91	222 320,09	5 696,72	216 623,37	125 179,54
25	Lotissement La Couture du Grain	R6	01/01/1996	60	2	181 769,79	118 156,78	3 029,50	115 127,28	66 642,51
26	Stockage des boues	R7	01/01/1997	60	2	774,44	519,21	12,91	506,30	268,14
27	Logements sociaux	R8	01/01/1997	60	2	7 269,20	4 846,76	121,15	4 725,61	2 543,59
28	Rénovation réseau	R9	01/01/2000	60	2	18 934,20	13 569,36	315,57	13 253,79	5 680,41
29	Travaux d'épandage des boues	TRX1	01/01/2005	60	2	8 641,59	6 769,29	144,03	6 625,26	2 016,33
30	Epandage des boues	TRX10	01/01/2005	60	2	31 589,64	24 746,74	526,49	24 220,25	7 369,39
31	Réseau jonction piscine	TRX13	01/01/2005	60	2	16 613,57	13 013,67	276,89	12 736,78	3 876,79
32	Travaux réseaux 2005	TRX18	01/01/2006	60	2	68 142,51	54 513,41	1 135,71	53 377,70	14 764,81
33	Travaux entretien réseau	TRX2	01/01/2005	1	100	100,74	77,94	1,68	76,26	24,48
34	Trx extension et rénovation réseaux 2006	TRX21	01/01/2007	60	2	13 586,73	11 095,48	226,45	10 869,03	2 717,70

05/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	3 / 3
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
35	Trx aire de stockage des boues	TRX3	01/01/2003	60	2	169 357,29	129 191,09	2 822,62	126 368,47	42 988,82
36	Annonces JO entretien réseau	TRX4	01/01/2003	1	100	108,32	80,22	1,81	78,41	29,91
37	Etudes rejet boues	TRX6	01/01/2005	60	2	6 707,76	5 253,76	111,80	5 141,96	1 565,80
38	Pose réseau	TRX7	01/01/2003	60	2	13 346,14	10 011,74	222,44	9 789,30	3 556,84
39	Aire de stockage des boues	TRX8	01/01/2003	60	2	15 592,63	11 620,13	259,88	11 360,25	4 232,38
281532 - 6811						3 461 361,26	2 241 866,93	64 081,95	2 177 784,98	1 283 576,28
281562 - 6811										
81	Plan topographique Côte St Laurent	01.20.09A	01/01/2012	7	14	1 179,00	0,00	0,00	0,00	1 179,00
73	Armoires du poste des Roches	01.20.10A	01/01/2012	7	14	4 060,00	580,00	580,00	0,00	4 060,00
74	Télesurveillance du poste du forum	02.20.10A	01/01/2012	7	14	4 330,00	618,58	618,58	0,00	4 330,00
82	Débitmètre station d'épuration	09.20.09A	01/01/2012	7	14	17 400,00	2 055,81	2 055,81	0,00	17 400,00
281562 - 6811						26 969,00	3 254,39	3 254,39	0,00	26 969,00
28157 - 6811										
79	Clôture station épuration	07.20.10A	01/01/2012	20	5	9 632,78	6 742,94	481,64	6 261,30	3 371,48
28157 - 6811						9 632,78	6 742,94	481,64	6 261,30	3 371,48
Total						6 281 193,43	3 829 161,18	115 067,88	3 714 093,30	2 567 100,13

Nombre de lignes : 53

ANNEXE N° 4 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

MAIRIE DE FALAISE - ASSAINISSEMENT

CL_GDB

05/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	1 / 1
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
139111 - 777										
62	Amortissement subventions 1997 - 2003		01/01/1998	40	3	376 627,47	184 381,14	9 219,05	175 162,09	201 465,38
63	Amortissement subvention 2004		01/01/2005	40	3	12 240,00	8 262,00	306,00	7 956,00	4 284,00
64	Amortissement subvention 2006		01/01/2007	40	3	3 054,00	2 214,15	76,35	2 137,80	916,20
65	Amortissement subvention 2007		01/01/2008	40	3	3 392,00	2 544,00	84,80	2 459,20	932,80
66	Amortissement subvention 2008		01/01/2009	40	3	7 200,00	5 580,00	180,00	5 400,00	1 800,00
67	Amortissement subvention 2009		01/01/2010	40	3	163 121,00	133 842,94	4 182,58	129 660,36	33 460,64
86	Subvention télésurveillance 2011		01/01/2012	40	3	1 067,00	906,92	26,68	880,24	186,76
87	Subvention réhabilitation de réseaux		01/01/2013	40	3	25 364,00	22 193,50	634,10	21 559,40	3 804,60
89	SUBV REHABILITATION RESEAUX		01/01/2016	40	3	76 303,00	72 487,84	1 907,58	70 580,26	5 722,74
139111 - 777						668 368,47	432 412,49	16 617,14	415 795,35	252 573,12
13918 - 777										
88	Subvention		01/01/1982	55	2	544 238,88	227 078,38	11 874,28	215 204,10	329 034,78
13918 - 777						544 238,88	227 078,38	11 874,28	215 204,10	329 034,78
Total						1 212 607,35	659 490,87	28 491,42	630 999,45	581 607,90

Nombre de lignes : 10

SERVICE DES EAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	Evolution CA 2016 - CA 2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			227 021,57	223 180,44	-3 841,13
70	70111	Vente d'eau aux abonnés	224 626,38	214 129,14	-10 497,24
75	758	Produits divers de gestion courante	1 827,99	6 993,40	5 165,41
042	777	Amortissement des subventions	567,20	2 057,90	1 490,70
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			168 386,33	137 704,92	-30 681,41
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 420,30	37 565,05	-38 855,25
011	605	Achats d'eau	66 096,24	35 864,08	-30 232,16
011	6226	Honoraires	8 550,00	0,00	-8 550,00
011	6231	Annonces et insertions	402,10	270,00	-132,10
011	63512	Taxes foncières	1 371,96	1 430,97	59,01
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	91 966,03	100 139,87	8 173,84
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			58 635,24	85 475,52	26 840,28
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			444 838,93	530 314,45	85 475,52
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			201 283,03	160 029,87	-41 253,16
040	281...	Amortissements des immobilisations	91 966,03	100 139,87	8 173,84
16	1678	Emprunt auprès de l'Agence de l'eau	49 689,00	0,00	-49 689,00
13	13111	Subvention Agence de l'eau	59 628,00	14 290,00	-45 338,00
13	1318	Subvention SPEP	0,00	45 600,00	45 600,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			280 896,93	250 877,82	-30 019,11
21	21561	Matériel spécifique d'exploitation	698,49	1 228,20	529,71
23	2315	Travaux en cours	279 631,24	244 279,12	-35 352,12
040	139111	Amortissement des subventions	567,20	2 057,90	1 490,70
16	1678	Autres emprunts	0,00	3 312,60	3 312,60
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-79 613,90	-90 847,95	-11 234,05
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			357 280,68	266 432,73	-90 847,95

ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	Evolution CA 2016 - CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			124 625,44	84 525,38	-40 100,06
	70	70111	Vente d'eau aux abonnés	57 526,34	54 283,96	-3 242,38
	74	741	Primes d'épuration	34 252,68	0,00	-34 252,68
	74	748	Autres subventions d'exploitation	4 355,00	1 750,00	-2 605,00
	042	777	Amortissement des subventions	28 491,42	28 491,42	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			118 989,74	108 971,82	-10 017,92
	011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 585,00	-2 530,00	-18 115,00
	011	61523	Réseaux - Dératisation	1 600,00	0,00	-1 600,00
	011	6226	Honoraires	8 870,00	0,00	-8 870,00
	011	6228	Divers	5 025,00	-2 530,00	-7 555,00
011	6231	Annonces et insertions	90,00	0,00	-90,00	
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	103 404,74	111 501,82	8 097,08	
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			5 635,70	-24 446,44	-30 082,14	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			77 143,14	-24 446,44	-101 589,58	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			147 774,55	188 645,96	40 871,41
	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	24 889,81	77 143,14	52 253,33
	040	281...	Amortissements des immobilisations	103 404,74	111 501,82	8 097,08
	16	1678	Emprunts Agence de l'eau	19 480,00	0,00	-19 480,00
	13	13111	Subvention Agence de l'eau	0,00	1,00	1,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			184 712,09	104 296,33	-80 415,76
	20	2031	Frais d'étude	3 795,40	48 500,00	44 704,60
	23	2312	Immob corporelles en cours / terrains	0,00	13 884,80	13 884,80
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours	12 047,24	0,00	-12 047,24
	23	2315	Travaux en cours	111 828,26	4 350,33	-107 477,93
13	13111	Subvention Agence de l'eau	19 480,00	0,00	-19 480,00	
040	139111	Amortissement des subventions	16 617,14	16 617,14	0,00	
040	13918		11 874,28	11 874,28	0,00	
16	1678	Remboursement capital de la dette AESN	9 069,77	9 069,78	0,01	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-36 937,54	84 349,63	121 287,17	
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			47 784,65	132 134,28	84 349,63	

SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	Evol. Valeur 2016 - 2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			836 721,86	720 341,45	-116 380,41
70	7062	Visites	373 472,72	388 546,15	15 073,43
70	7078	Ventes Boutique	145 482,99	147 573,92	2 090,93
74	7472	Participation Région	10 000,00	16 000,00	6 000,00
74	7474	Participation Ville de Falaise	210 000,00	71 012,00	-138 988,00
74	7477	Participation FONDS LEADER	30 000,00	15 000,00	-15 000,00
74	7478	Participation autres organismes	11 999,93	16 615,21	4 615,28
75	7581	FCTVA	0,00	79,00	79,00
77	77.	Autres produits exceptionnels	372,20	956,56	584,36
013	6037	Stocks au 31 décembre	53 627,43	62 075,03	8 447,60
013	6419-	Remboursement sur rémunérations	1 766,59	2 483,58	716,99
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			790 047,46	797 414,22	7 366,76
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 193,39	388 513,76	-17 679,63
011	602/60	Achats courants (fournitures entretien, administratives)	14 108,72	6 444,17	-7 664,55
011	6037	Stocks boutique au 1er janvier	37 226,69	53 627,43	16 400,74
011	6061	Energie (eau, électricité, gaz)	29 622,81	25 251,25	-4 371,56
011	6078	Achats de marchandises	95 903,67	93 292,75	-2 610,92
011	613	Locations	9 336,80	9 165,12	-171,68
011	615	Entretien et réparations	8 223,51	622,60	-7 600,91
011	6168	Assurance	0,00	1 700,00	1 700,00
011	618	Frais divers	4 155,13	8 392,38	4 237,25
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	2 320,00	0,00	-2 320,00
011	623	Publicité, promotion, animations	198 894,05	183 709,33	-15 184,72
011	625	Déplacements, missions, réceptions	1 506,41	1 155,41	-351,00
011	626	Téléphone, affranchissement	3 653,35	3 808,42	155,07
011	627	Services bancaires	1 242,25	1 344,90	102,65
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	369 262,63	394 435,28	25 172,65
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	2 082,32	4 499,20	2 416,88
012	641	Rémunérations du personnel	248 143,21	263 882,59	15 739,38
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	117 847,89	124 793,99	6 946,10
012	6475	Médecine du travail	1 189,21	1 259,50	70,29
65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	935,44	2,86	-932,58
65	6541	Créances admises en non valeur	935,44	0,00	-935,44
65	658	Charges diverses de gestion	0,00	2,86	2,86
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	13 656,00	14 462,32	806,32
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			46 674,40	-77 072,77	-123 747,17
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			169 652,43	92 579,66	-77 072,77

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			15 547,00	14 462,32	-1 084,68
040	28	Amortissements des immobilisations	13 656,00	14 462,32	806,32
10	10222	FCTVA	1 891,00	0,00	-1 891,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			5 837,93	59 006,35	53 168,42
21	2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	6 762,63	6 762,63
21	2184	Mobilier	999,84	6 467,08	5 467,24
21	2188	Autres immobilisations corporelles	4 838,09	45 776,64	40 938,55
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			9 709,07	-44 544,03	-54 253,10
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			74 494,76	29 950,73	-44 544,03

SPIC CHÂTEAU G. LE CONQUERANT
BUDGET PRIMITIF 2018

Chap	Art	Libellé	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Evol 17-18 en valeur	Evol 17-18 en %
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	836 721,96	822 392,43	720 341,45	901 555,66	181 214,21	25,2%
70	7062	Visites	373 472,72	340 000,00	388 546,15	370 000,00	-18 546,15	-4,8%
70	7078	Ventes Boutique	145 482,99	140 000,00	147 573,92	145 000,00	-2 573,92	-1,7%
74	7472	Participation Région (fête des jeux)	10 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	0,0%
74	7474	Participation Ville de Falaise	210 000,00	71 012,00	71 012,00	182 200,00	111 188,00	156,6%
74	7477	Participation FONDS LEADER	30 000,00	15 000,00	15 000,00	12 000,00	-3 000,00	-20,0%
74	7478	Participation autres organismes	11 999,93	16 500,00	16 615,21	20 700,00	4 084,79	24,6%
75	7581	FCTVA	0,00	0,00	79,00	0,00	-79,00	-100,0%
77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	176,56	0,00	-176,56	-100,0%
77	778	Autres produits exceptionnels	372,20	0,00	780,00	0,00	-780,00	-100,0%
013	6419-59	Remboursements IJ - CPAM	1 766,59	600,00	2 483,58	1 000,00	-1 483,58	-59,7%
013	6037	Stocks au 31 décembre	53 627,53	53 628,00	62 075,03	62 076,00	0,97	0,0%
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		169 652,43		92 579,66	92 579,66	> 100%

		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	790 047,46	822 392,43	797 414,22	901 555,66	104 141,44	13,1%
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	406 193,39	406 228,00	388 513,76	467 042,00	78 528,24	20,2%
011	602/606	Achats courants (fournitures entretien, administratives ...)	14 108,72	16 000,00	6 444,17	14 000,00	7 555,83	117,3%
011	6037	Stocks au 1er janvier	37 226,69	53 628,00	53 627,43	62 076,00	8 448,57	15,8%
011	6061	Energie (Eau, électricité, gaz)	29 622,81	30 000,00	25 251,25	27 500,00	2 248,75	8,9%
011	6078	Achats de marchandises	95 903,67	90 000,00	93 292,75	100 000,00	6 707,25	7,2%
011	613	Locations (bâtiment d'accueil ...)	9 336,80	9 800,00	9 165,12	2 000,00	-7 165,12	-78,2%
011	615	Entretien et réparations	8 223,51	17 700,00	622,60	23 600,00	22 977,40	> 100%
011	616	Assurances	0,00	0,00	1 700,00	2 000,00	300,00	17,6%
011	618	Frais divers	4 155,13	5 700,00	8 392,38	8 500,00	107,62	1,3%
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	2 320,00	13 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	> 100%
011	623	Publicité, promotion, animations	198 894,05	160 500,00	183 709,33	206 466,00	22 756,67	12,4%
011	625	Déplacements, missions et réception	1 506,41	4 400,00	1 155,41	3 400,00	2 244,59	> 100%
011	626	Téléphone, affranchissement	3 653,35	4 000,00	3 808,42	4 000,00	191,58	5,0%
011	627	Services bancaires	1 242,25	1 500,00	1 344,90	1 500,00	155,10	11,5%
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	369 262,63	401 200,00	394 435,28	412 000,00	17 564,72	4,5%
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	2 082,32	3 497,00	4 499,20	4 621,00	121,80	2,7%
012	641	Rémunérations du personnel	248 143,21	271 060,00	263 882,59	279 914,00	16 031,41	6,1%
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	117 847,89	125 393,00	124 793,99	126 165,00	1 371,01	1,1%
012	6475	Médecine du travail	1 189,21	1 250,00	1 259,50	1 300,00	40,50	3,2%
65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	935,44	500,00	2,86	500,66	497,80	> 100%
65	6541	Créances admises en non valeur	935,44	500,00		500,66	500,66	> 100%
65	658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	2,86		-2,86	-100,0%
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	13 656,00	14 464,00	14 462,32	22 013,00	7 550,68	52,2%
		RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	46 674,50		-77 072,77			
		RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	169 652,43		92 579,66			

		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 547,00	89 916,76	14 462,32	177 021,73	162 559,41	> 100%
10	10222	FCTVA	1 891,00	958,00	0,00	10 230,00	10 230,00	> 100%
13	1314	Subvention d'équipement Ville de Falaise - programme				114 828,00	114 828,00	> 100%
040	28	Amortissements des immobilisations	13 656,00	14 464,00	14 462,32	22 013,00	7 550,68	52,2%
001	001	Excédent investissement reporté		74 494,76		29 950,73	29 950,73	> 100%

		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 837,93	89 916,76	59 006,35	177 021,73	118 015,38	200,0%
21	2183	Matériel de bureau et informatique (dont vidéoprojecteur)	0,00	0,00	6 762,63	17 200,00	10 437,37	154,3%
21	2183	Programme informatique	0,00	0,00	0,00	114 828,00	114 828,00	> 100%
21	2184	Mobilier	999,84	4 500,00	6 467,08	14 240,73	7 773,65	120,2%
21	2184	Mobilier (reports)	0,00	0,00	0,00	2 128,00	2 128,00	> 100%
21	2188	Scénographie - équipements	0,00	0,00	0,00	24 875,00	24 875,00	> 100%
21	2188	Divers matériels et agencements	4 838,09	85 416,76	45 776,64	0,00	-45 776,64	-100,0%
21	2188	Divers matériels et agencements (reports)	0,00	0,00	0,00	3 750,00	3 750,00	> 100%
		RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	9 709,07		-44 544,03			
		RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	74 494,76		29 950,73			

COMPTES ADMINISTRATIF 2017
BUDGET ANNEXE CAMPING

Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			74 055,84	75 561,63	1 505,79
70	70688	Entrées camping	56 293,26	53 478,76	-2 814,50
75	7552	Prise en charge déficit par la Ville	17 762,58	18 681,84	919,26
75	758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,03	1,03
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	3 400,00	3 400,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			74 056,79	75 560,60	981,09
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 625,45	18 420,27	-727,90
011	606	Energie (eau, électricité, carburants)	5 004,66	8 808,59	3 803,93
011	606	Fournitures non stockées	1 695,24	273,15	-1 422,09
011	607	Achats de marchandises	0,00	222,37	222,37
011	6135	Locations mobilières	279,00	300,00	21,00
011	615	Entretien et réparations	5 748,10	1 363,18	-4 384,92
011	618	Divers	362,58	403,38	40,80
011	6226	Honoraires	3 471,96	339,02	-3 132,94
011	623	Publicité, promotion	616,10	3 479,12	2 863,02
011	6251	Voyages et déplacements	15,25	0,00	-15,25
011	6262	Frais de télécommunications	1 114,86	1 275,15	160,29
011	627	Services bancaires	180,70	159,31	-21,39
011	6358	Redevance audiovisuelle	137,00	138,00	1,00
011	637	Redevance déchets professionnels	0,00	1 659,00	1 659,00
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	52 988,18	53 573,99	585,81
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	619,30	672,84	53,54
012	641	Rémunérations du personnel	40 804,06	37 388,94	-3 415,12
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	11 384,64	15 298,38	3 913,74
012	6475	Médecine du travail	180,18	213,83	33,65
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	2 443,16	3 566,34	1 123,18
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			-0,95	1,03	1,98
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			0,00	1,03	1,03
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 443,16	261 335,18	258 892,02
040	28	Amortissements des immobilisations	2 443,16	3 566,34	1 123,18
13	1341	DSIL - travaux aménagement	0,00	3 696,84	3 696,84
13	13241	Budget principal - travaux aménagement	0,00	254 072,00	254 072,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			8 639,17	71 985,49	63 346,32
20	2041511	Etude de développement stratégique - CDC	6 229,50	0,00	-6 229,50
21	2121	Plantations d'arbres	779,75	0,00	-779,75
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 629,92	0,00	-1 629,92
23	2312	Travaux d'aménagement de terrains	0,00	8 303,00	8 303,00
21	2313	Constructions	0,00	63 682,49	63 682,49
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			-6 196,01	189 349,69	195 545,70
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			7 122,70	196 472,39	189 349,69

BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ANNEXE CAMPING

Chap	Art	Libellé	CA 2016	BUDGET 2017	CA 2017	BP 2018	EVOLUTION BP 18/ CA 2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			74 055,84	76 447,00	75 561,63	88 872,00	13 310,37
70	70688	Autres prestations services	56 293,26	47 000,00	53 478,76	53 000,00	- 478,76
70	7078	Vente de marchandises	-	1 100,00	-	400,00	400,00
75	7552	Subvention Ville	17 762,58	24 947,00	18 681,84	35 470,00	16 788,16
75	758	Produits divers	-	-	1,03	0,97	- 0,06
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	-	3 400,00	3 400,00	-	- 3 400,00
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	-	-	-	1,03	1,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			74 056,79	76 447,00	75 560,60	88 872,00	13 311,40
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 625,45	18 767,00	18 420,27	30 981,00	12 529,73
011	606	Achats non stockés de matières et fournitures	6 699,90	9 109,00	9 081,74	9 020,00	- 61,74
011	6078	Achats marchandises	-	1 000,00	222,37	400,00	177,63
011	6135	Locations mobilières	279,00	293,00	300,00	310,00	10,00
011	615	Entretien et réparations	5 748,10	4 650,00	1 363,18	4 812,00	3 448,82
011	618	Divers	362,58	1 365,00	403,38	1 390,00	986,62
011	6226	Honoraires	3 471,96	35,00	339,02	8 950,00	8 610,98
011	623	Publicité, publications, relations publiques	616,10	800,00	3 479,12	2 720,00	- 759,12
011	6251	Voyages et déplacements	15,25	50,00	-	50,00	50,00
011	626	Téléphone + internet	1 114,86	1 126,00	1 275,15	1 300,00	24,85
011	627	Services bancaires	180,70	200,00	159,31	200,00	40,69
011	6358	Contribution audio-visuelle	137,00	139,00	138,00	139,00	1,00
011	637	Taxe sur déchets professionnels	-	-	1 659,00	1 690,00	31,00
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	52 988,18	54 000,00	53 573,99	55 770,00	2 196,01
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	619,30	615,00	672,84	701,00	28,16
012	641	Rémunérations du personnel	40 804,06	38 221,00	37 388,94	38 923,00	1 534,06
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	11 384,64	14 964,00	15 298,38	15 926,00	627,62
012	6475	Médecine du travail	180,18	200,00	213,83	220,00	6,17
65	65	AUTRES CHARGES	-	10,00	-	10,00	10,00
65	658	Autres charges	-	10,00	-	10,00	10,00
67	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	100,00	-	100,00	100,00
67	673	Annulation titres sur exercices antérieurs	-	100,00	-	100,00	100,00
042	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 443,16	3 570,00	3 566,34	2 011,00	- 1 555,34
042	6811	Dotation aux amortissements	2 443,16	3 570,00	3 566,34	2 011,00	- 1 555,34
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			- 0,95	-	1,03	-	-
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			- 0,00	-	1,03	-	-

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 443,16	330 692,70	261 335,18	1 007 298,55	745 963,37
001	001	Excédent d'investissement reporté	-	7 122,70	-	196 472,39	196 472,39
13	1322	Région - Subvention	-	-	-	280 000,00	280 000,00
13	1323	Département - Subvention	-	-	-	130 937,00	130 937,00
13	1327	Europe - Fonds Leader	-	-	-	30 000,00	30 000,00
13	1341	ETAT DSIL - Aménagement du camping municipal	-	65 928,00	3 696,84	86 303,16	82 606,32
13	13241	BUDGET PRINCIPAL VILLE - Subvention d'équipement	-	254 072,00	254 072,00	281 575,00	27 503,00
040	281	Dotations aux amortissements	2 443,16	3 570,00	3 566,34	2 011,00	- 1 555,34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			8 639,17	330 692,70	71 985,49	1 007 298,55	935 313,06
20	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	3 400,00	-	-	-
20	2031	Frais d'étude complémentaires (Inscrit initialement en fonctionnement)	-	3 400,00	-	-	-
204	204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	6 229,50	-	-	-	-
204	2041511	Etude stratégique de développement du camping	6 229,50	-	-	-	-
21	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 409,67	7 292,70	-	12 700,04	12 700,04
21	2121	Plantations d'arbres	779,75	-	-	-	-
21	2188	Panneaux d'affichages et clôture	1 629,92	-	-	-	-
21	2184	Divers mobiliers	-	7 292,70	-	12 700,04	12 700,04
23	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	320 000,00	71 985,49	994 598,51	922 613,02
23	2312	Aménagement de terrains	-	-	8 303,00	-	8 303,00
23	2313	Aménagement du camping municipal	-	320 000,00	63 682,49	994 598,51	930 916,02
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			- 6 196,01	-	189 349,69	-	-
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			7 122,70	-	196 472,39	-	-

RESTAURANT SCOLAIRE
COMpte ADMINISTRATIF 2017

Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			307 379,70	298 331,75	-2 611,77
70	7067	Ventes de repas	131 541,78	132 272,20	730,42
70	70875	Participation SIVOM	23 425,50	0,00	-23 425,50
74	74712	Etat - Participation Emplois d'avenir	20 309,42	14 089,16	-6 220,26
74	74718	Etat - Participations autres	24 389,48	24 703,59	314,11
74	74741	Subvention Ville	104 968,92	125 746,57	20 777,65
74	7478	Subvention produits laitiers	278,60	198,84	-79,76
013	6459	Remboursement sur charges	800,17	98,76	-701,41
013	6032	Stocks denrées alimentaires au 31 décembre	1 665,83	1 222,63	-443,20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			307 381,69	298 331,75	-12 919,32
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 933,38	54 537,18	-10 396,20
011	6023	Alimentation	51 661,73	42 416,57	-9 245,16
011	6061.	Energie (Eau, électricité)	4 544,62	4 440,49	-104,13
011	606	Achats achats courants	1 217,04	1 261,09	44,05
011	6032	Stocks denrées alimentaires au 1er janvier	1 300,95	1 665,83	364,88
011	615	Entretien et réparations	4 119,94	2 079,91	-2 040,03
011	618	Divers	882,44	728,24	-154,20
011	623	Publicité, publication, relations publiques	0,00	847,78	847,78
011	6251	Voyages et déplacements	15,80	0,00	-15,80
011	626	Affranchissement et téléphone	1 190,86	1 097,27	-93,59
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	232 229,12	228 312,98	-3 916,14
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	2 727,46	2 887,35	159,89
012	641	Rémunérations du personnel	170 537,28	164 166,15	-6 371,13
012	645	Charges de sécurité sociale et prévoyance	56 887,09	58 981,33	2 094,24
012	6475	Médecine du travail	2 077,29	2 278,15	200,86
65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	325,16	482,60	157,44
65	6541	Créance admises en non-valeur	27,20	51,00	23,80
65	6542	Créances éteintes	297,96	431,60	133,64
67	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	668,50	5 444,70	4 776,20
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	73,50	5 444,70	5 371,20
67	6718	Autres charges exceptionnelles	595,00	0,00	-595,00
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	9 225,53	9 554,29	328,76
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			-1,99	0,00	1,99
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			10 597,53	9 627,29	-970,24
10	10222	FCTVA	1 372,00	73,00	-1 299,00
040	281	Amortissements des immobilisations	9 225,53	9 554,29	328,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			442,00	1 651,79	1 209,79
21	2183	Matériel informatique	0,00	867,60	867,60
21	2188	Autres immo. Corporelles	442,00	784,19	342,19
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			10 155,53	7 975,50	-2 180,03
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			25 361,91	33 337,41	7 975,50

RESTAURANT SCOLAIRE
BUDGET PRIMITIF 2018

Chap	Art	Libellé	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Evol. BP 18 / CA 17
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			307 379,70	314 243,00	298 331,75	270 040,00	-28 291,75
70	7067	Ventes de repas	131 541,78	128 000,00	132 258,20	132 000,00	-258,20
70	70875	Participation SIVOM	23 425,50	0,00	0,00	0,00	0,00
74	74712	Etat - Emplois d'avenir	20 309,42	17 270,00	14 089,16	4 000,00	-10 089,16
74	74718	Etat - Contrats d'insertion	24 389,48	21 230,00	24 703,59	4 300,00	-20 403,59
74	7474	Subvention Ville	104 968,92	146 142,00	125 760,57	128 317,00	2 556,43
74	7478	Subvention produits laitiers	278,60	300,00	198,84	200,00	1,16
013	6032	Stocks denrées alimentaires au 31 décembre	1 665,83	1 301,00	1 222,63	1 223,00	0,37
013	6459	Remboursements sur charges SS	800,17	0,00	98,76	0,00	-98,76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			307 381,69	314 243,00	298 331,75	270 040,00	-28 291,75
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 933,38	60 743,00	54 537,18	57 413,00	2 875,82
011	6023	Alimentation	51 661,73	45 000,00	42 416,57	44 635,00	2 218,43
011	6061	Energie (Eau, électricité)	4 544,62	4 600,00	4 440,49	4 585,00	144,51
011	606	Fournitures achats courants	1 217,04	1 900,00	1 261,09	1 900,00	638,91
011	6032	Stocks denrées alimentaires au 1er janvier	1 300,95	1 301,00	1 665,83	1 223,00	-442,83
011	615	Entretien et réparations	4 119,94	5 810,00	2 079,91	3 000,00	920,09
011	6182	Documentation	332,00	230,00	177,80	180,00	2,20
011	6188	Analyse bactériologique	550,44	570,00	550,44	570,00	19,56
011	6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	745,18	0,00	-745,18
011	6236	Catalogues et imprimés	15,80	0,00	102,60	100,00	-2,60
011	6251	Voyages et déplacements	1 190,86	100,00	0,00	100,00	100,00
011	6262	Frais de télécommunications	0,00	1 232,00	1 097,27	1 120,00	22,73
012	012	CHARGES DE PERSONNEL	232 229,12	238 000,00	228 312,98	202 350,00	-25 962,98
012	633	Impôts et taxes sur rémunération	2 727,46	2 933,00	2 887,35	2 560,00	-327,35
012	641..	Rémunérations du personnel	170 537,28	179 059,00	164 166,15	145 440,00	-18 726,15
012	645	Charges de sécurité sociale et retraite	56 887,09	53 908,00	58 981,33	52 000,00	-6 981,33
012	6475	Médecine du travail	2 077,29	2 100,00	2 278,15	2 350,00	71,85
65	65	Autres charges de gestion courante	325,16	500,00	482,60	500,00	17,40
65	6541	Créances admises en non valeur	27,20	100,00	51,00	100,00	49,00
65	6542	Pertes sur créances éteintes	297,96	400,00	431,60	400,00	-31,60
67	67	Charges exceptionnelles	668,50	5 445,00	5 444,70	0,00	-5 444,70
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	595,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	73,50	5 445,00	5 444,70	0,00	-5 444,70
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	9 225,53	9 555,00	9 554,29	9 777,00	222,71
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			-1,99		0,00		
RESULTAT CUMULE			0,00		0,00		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			10 597,53	34 988,91	9 627,29	43 384,41	33 757,12
040	281	Amortissements des immobilisations	9 225,53	9 555,00	9 554,29	9 777,00	222,71
10	10222	FCTVA	1 372,00	72,00	73,00	270,00	197,00
001	001	Excédent investissement reporté		25 361,91		33 337,41	33 337,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			442,00	34 988,91	1 651,79	43 384,41	41 732,62
21	2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	867,60	0,00	-867,60
21	2188	Matériel de cuisine	442,00	34 988,91	784,19	43 384,41	42 600,22
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			10 155,53		7 975,50		
RESULTAT CUMULE			25 361,91		33 337,41		

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ANNEXE A ZH 115

		Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				15 213,77	214 250,88	199 037,11
	75	752		Revenus des immeubles	9 337,00	8 571,68	-765,32
	75	758		Produits divers de gestion courante	2 511,51	2 896,78	385,27
	77	775		Produit des cessions	0,00	90 000,00	90 000,00
	042	7761		Moins value de cession	0,00	109 417,16	109 417,16
	042	777		Amortissement des subventions	3 365,26	3 365,26	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				6 846,67	206 651,06	199 804,39
	011	011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 511,51	2 896,78	385,27
	011	63512		Taxe foncière	2 511,51	2 896,78	385,27
	65	65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	1,96	1,96
65	658		Charges diverses de gestion	0,00	1,96	1,96	
042	6811		DOT. AUX AMORT. ET PROV.	4 335,16	4 335,16	0,00	
042	675		VALEUR COMPTABLE BIEN CEDE	0,00	199 417,16	199 417,16	
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT				8 367,10	7 599,82	-767,28	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT				43 040,19	50 640,01	7 599,82	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				4 335,16	203 752,32	199 417,16
	040	28132		Amortissements des immobilisations	4 335,16	4 335,16	0,00
	040	2132		Valeur comptable bien cédé	0,00	199 417,16	199 417,16
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				3 365,26	112 782,42	109 417,16
	040	139.		Amortissement des subventions	3 365,26	3 365,26	0,00
	040	192		Moins value de cession	0,00	109 417,16	109 417,16
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT				969,90	90 969,90	90 000,00	
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT				2 894,22	93 864,12	90 969,90	

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ANNEXE C ZH 115

Chap		Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			14 025,12	173 097,29	159 072,17
	75	752	Revenus des immeubles	9 337,00	8 569,23	-767,77
	75	758	Produits divers de gestion courante	1 995,90	2 302,08	306,18
	77	775	Produit des cessions	0,00	72 000,00	72 000,00
	042	7761	Moins value de cession	0,00	87 533,76	87 533,76
	042	777	Amortissement des subventions	2 692,22	2 692,22	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 464,02	165 305,42	159 841,40
	011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 995,90	2 302,08	306,18
	011	63512	Taxe foncière	1 995,90	2 302,08	306,18
	65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	1,46	1,46
	65	658	Charges diverses de gestion	0,00	1,46	1,46
	042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	3 468,12	3 468,12	0,00
	042	6751	VALEUR COMPTABLE BIEN CEDE	0,00	159 533,76	159 533,76
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			8 561,10	7 791,87	-769,23	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			44 606,32	52 398,19	7 791,87	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			3 468,12	163 001,88	159 533,76
	040	28132	Amortissements des immobilisations	3 468,12	3 468,12	0,00
	040	2132	Valeur comptable bien cédé	0,00	159 533,76	159 533,76
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 692,22	90 225,98	87 533,76
	040	139.	Amortissement des subventions	2 692,22	2 692,22	0,00
	040	192	Moins value de cession	0,00	87 533,76	87 533,76
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			775,90	72 775,90	72 000,00	
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			2 312,14	75 088,04	72 775,90	

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ANNEXE D ZH 115

		Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				18 200,02	217 019,18	198 819,16
		75	752	Revenus des immeubles	12 334,76	11 337,75	-997,01
		75	758	Produits divers de gestion courante	2 500,00	2 899,01	399,01
		77	775	Produit des cessions	0,00	90 000,00	90 000,00
		042	7761	Moins value de cession	0,00	109 417,16	109 417,16
		042	777	Amortissement des subventions	3 365,26	3 365,26	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				6 835,16	206 649,10	199 813,94
		011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500,00	2 896,78	396,78
		011	63512	Taxe foncière	2 500,00	2 896,78	396,78
		042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	4 335,16	4 335,16	0,00
	042	6751	VALEUR COMPTABLE BIEN CEDE	0,00	199 417,16	199 417,16	
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT				11 364,86	10 370,08	-994,78	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT				76 555,83	86 925,91	10 370,08	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				4 335,16	203 752,32	199 417,16
		040	28132	Amortissements des immobilisations	4 335,16	4 335,16	0,00
		040	2132	Valeur comptable bien cédé	0,00	199 417,16	199 417,16
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				3 365,26	112 782,42	109 417,16
		040	139.	Amortissement des subventions	3 365,26	3 365,26	0,00
		040	192	Moins value de cession	0,00	109 417,16	109 417,16
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT				969,90	90 969,90	90 000,00
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT				2 890,22	93 860,12	90 969,90	

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ANNEXE ZH 29

Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
			14 463,34	124 972,27	110 508,93
75	752	Revenus des immeubles	6 084,12	0,00	-6 084,12
75	758	Produits divers de gestion courante	6 360,07	0,00	-6 360,07
77	775	Produit des cessions	0,00	108 000,00	108 000,00
042	7761	Moins value de cession	0,00	14 953,12	14 953,12
042	777	Amortissement des subventions	2 019,15	2 019,15	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
			57 968,92	131 604,52	73 635,60
011	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 362,63	5 977,71	-384,92
011	6188	Autres frais divers	452,28	0,00	-452,28
011	63512	Taxe foncière	5 910,35	5 977,71	67,36
65	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,80	0,80
65	658	Charges diverses de gestion	0,00	0,80	0,80
68	6817	PROVISION POUR DEPRECIATION	48 933,40	0,00	-48 933,40
042	6811	DOT. AUX AMORT. ET PROV.	2 672,89	2 672,89	0,00
042	6751	VALEUR COMPTABLE BIEN CEDE	0,00	122 953,12	122 953,12
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			-43 505,58	-6 632,25	36 873,33
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			37 063,76	30 431,51	-6 632,25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					
			2 672,89	125 626,01	122 953,12
040	28132	Amortissements des immobilisations	2 672,89	2 672,89	0,00
040	2132	Valeur comptable bien cédé	0,00	122 953,12	122 953,12
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
			2 019,15	16 972,27	14 953,12
040	139.	Amortissement des subventions	2 019,15	2 019,15	0,00
040	192	Moins value de cession	0,00	14 953,12	14 953,12
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			653,74	108 653,74	108 000,00
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			1 955,52	110 609,26	108 653,74

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS ST GEORGES

		Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				17 143,74	17 561,53	417,79
		042	71355	Variation des stocks de terrains	17 143,54	17 561,53	417,99
		043	791	Transfert de charges de gestion courante	0,20	0,00	-0,20
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				17 144,00	17 561,80	418,00
		011	605	Achats de matériels, travaux, équipements	0,00	417,99	417,99
		65	658	Charges diverses de gestion	0,20	0,27	0,07
	043	608	Frais accessoires	0,20	0,00	-0,20	
	042	71355	Variation stocks terrains aménagés	17 143,60	17 143,54	-0,06	
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT				-0,26	-0,27	-0,01	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT				-4 746,82	-4 747,09	-0,27	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				17 143,60	17 143,54	-0,06
		040	3355	Travaux	17 143,60	17 143,54	-0,06
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				17 143,54	17 561,53	417,99
		040	3355	Travaux	17 143,54	17 561,53	417,99
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT				0,06	-417,99	-418,05
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT				-17 143,54	-17 561,53	-417,99	

LOTISSEMENT LE CLOS SAINT GEORGES
BUDGET PRIMITIF 2018

2018	DEPENSES					RECETTES					
	Chap.	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	B.P. 2018	Chap.	Libellé	Budget 2017	Réalisé 2017	B.P. 2018	
FONCTIONNEMENT	011	605 - Travaux de voirie	40 248,38	417,99	1 597,70	042	71355 - Stocks terrains aménagés (stock final)	-	17 561,53	44 450,00	
	65	658 - Reliquats de TVA	5,00	0,27	5,00	042	7133 - Variation des en-cours de production de biens	62 143,74	0,00	0,00	
	043	608 - Opération d'ordre, transfert	5,00	-	5,00	043	791 - Opération d'ordre, transfert	5,00	-	5,00	
	002	002 - Déficit de fonctionnement reporté	4 746,82	-	4 747,09						
	65	6554 - Reversement excédent budget principal	-	-	20 538,68						
	042	71355 - Stocks terrains aménagés (stock initial)	17 143,54	17 143,54	17 561,53						
	TOTAL			62 148,74	17 561,80	44 455,00	TOTAL			62 148,74	17 561,53
INVESTISSEMENT	001	001 - Déficit d'investissement reporté	17 143,54	-	17 561,53	16	168741 - Emprunt ou avance - Commune	62 143,74	-	44 450,00	
	040	3355 - Stock travaux (stock final)	62 143,74	17 561,53	44 450,00	040	3555 - Stocks terrains aménagés	17 143,54	-	-	
						040	3355 - Travaux (stock initial)	-	17 143,54	17 561,53	
TOTAL			79 287,28	17 561,53	62 011,53	TOTAL			79 287,28	17 143,54	62 011,53
TOTAL GENERAL			141 436,02	35 123,33	106 466,53	TOTAL GENERAL			141 436,02	34 705,07	106 466,53

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET LOTISSEMENT LES FIEFFES

	Chap	Art	Libellé	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION CA 2016/CA 2017
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			182 072,46	196 360,46	14 288,00
	042	71355	Variation des stocks de terrains	182 072,06	196 360,06	14 288,00
	75	758	Produits divers	0,40	0,40	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			182 071,66	196 360,06	14 288,40
	011	605	Achats de matériels, travaux, équipements	18 263,00	14 288,00	-3 975,00
	042	71355	Variation stocks terrains aménagés	163 808,66	182 072,06	18 263,40
	RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT			0,80	0,40	-0,40
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT			1,16	1,56	0,40	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			163 808,66	182 072,06	18 263,40
	040	3355	Travaux	163 808,66	182 072,06	18 263,40
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			182 072,06	196 360,06	14 288,00
	040	3355	Travaux	182 072,06	196 360,06	14 288,00
	RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT			-18 263,40	-14 288,00	3 975,40
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT			-182 072,06	-196 360,06	-14 288,00	

**LOTISSEMENT LES FIEFFES
BUDGET PRIMITIF 2018**

2018	DEPENSES				RECETTES						
	Chap.	Libellé	Budget 2017	CA 2017	B.P. 2018	Chap.	Libellé	Budget 2017	CA 2017	B.P. 2018	
FONCTIONNEMENT	011	605 - Achats matériels, équipements et travaux	527 549,06	14 288,00	8 679,20	002	002 - Excédent de fonctionnement reporté	1,16	-	1,56	
	65	658 - Reliquats TVA	5,00	-	5,00	75	758 - Produits divers de gestion courante	-	0,40	-	
	65	6554 - Reversement excédent budget principal	-	-	12 694,30	042	71355 - Variation stocks de terrains aménagés	709 624,96	-	-	
	042	7133 Variation des en-cours de production de biens	182 072,06	182 072,06	196 360,06	042	7133 -Variation en cours de production	-	196 360,06	217 737,00	
	043	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5,00	-	5,00	043	791 - Transferts de charges de gestion courante	5,00	-	5,00	
Total			709 631,12	196 360,06	217 743,56	Total			709 631,12	196 360,46	217 743,56
INVESTISSEMENT	001	001 - Déficit d'investissement reporté	182 072,06	-	196 360,06	16	168748 - Emprunt ou avance - Communes	709 624,96	-	217 737,00	
	040	3355 - Encours de production - Travaux	709 624,96	196 360,06	217 737,00	040	3355 - Terrains à aménager	182 072,06	182 072,06	196 360,06	
Total			891 697,02	196 360,06	414 097,06	Total			891 697,02	182 072,06	414 097,06
TOTAL GENERAL			1 601 328,14	392 720,12	631 840,62	TOTAL GENERAL			1 601 328,14	378 432,52	631 840,62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2018

Publication : 09/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



S. MACE

**PROCES-VERBAL CONTRADICTOIRE
DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS
AFFECTÉS À LA COMPÉTENCE « PRODUCTION ET DISTRIBUTION EAU POTABLE »
ENTRE LA VILLE DE FALAISE ET LE SYNDICAT EAUX SUD CALVADOS**

Entre

La Ville de Falaise, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, Place Guillaume le Conquérant, représentée par son Maire, Monsieur Eric Macé, habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du 7 avril 2014 et spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du 26 mars 2018 ;

d'une part,

Et

Le Syndicat mixte EAUX SUD CALVADOS dont le siège est à Falaise (14700), Espace N. Mandela, Place Guillaume le Conquérant 14700 FALAISE représenté par son Président, Monsieur Claude Leteurtre, en vertu d'une délibération du 20 janvier 2018, et spécialement autorisé à l'effet des présentes par délibération du 13 mars 2018 ;

d'autre part,

Vu

- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- les délibérations du Comité syndical du 17 juillet 2017 et du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 approuvant la modification des statuts du Syndicat de Production d'Eau Potable Sud Calvados et l'exercice de la compétence « Production et distribution d'Eau Potable » ;
- les articles L.5721-6-1 et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT :

- que par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, le Syndicat Eaux Sud Calvados est compétent à partir du 1^{er} janvier 2018 pour la production et la distribution d'Eau Potable ;
- que ce transfert entraîne de plein droit, et à partir de cette date, la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés par le Syndicat Eaux Sud Calvados pour l'exercice de cette compétence ;

Il convient de constater cette mise à disposition par l'établissement d'un procès-verbal établi entre la Ville de Falaise, collectivité antérieurement compétente, et le Syndicat Eaux Sud Calvados, bénéficiaire.

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Consistance des biens meubles et immeubles mis à disposition

- Annexe 1 : Etat des lieux du service distribution de l'eau potable

Tout élément de remplacement, de renouvellement, d'extension, sera propriété du Syndicat Eaux Sud Calvados. La Commune ne peut se prévaloir d'un droit de retour sur ces biens mobiliers ou d'équipement ainsi renouvelés.

Article 2 - Date d'effet de la mise à disposition et durée

La mise à disposition des biens meubles et immeubles tels que définis à l'article 1 au Syndicat Eaux Sud Calvados prend effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et durera tant que le Syndicat conservera la compétence « *Production et Distribution d'eau potable* ».

Article 3 - Situation juridique des biens meubles et immeubles mis à disposition

Les biens recensés dans l'annexe 1 de la présente convention sont la propriété pleine et entière de la Ville de Falaise.

La remise des biens a lieu à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article L 1321-1 du CGCT.

Article 4 - Etat des biens, équipements et évaluation de leur remise en état

Le Syndicat Eaux Sud Calvados dispose des biens meubles et immeubles dans l'état dans lequel ils se trouvent et tels qu'ils sont constatés par l'inventaire réalisé contradictoirement. Il déclare bien les connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance.

Article 5 - Exclusivité de la mise à disposition

Le Syndicat Eaux Sud Calvados est le seul bénéficiaire de cette convention pour l'usage exclusif des activités liées à la distribution d'eau potable. Il est précisé que le Syndicat Eaux Sud Calvados peut confier toute ou partie de l'exploitation à un prestataire de services avec lequel il sera lié par un contrat stipulant l'ensemble des conditions prévues par la présente convention.

Le Syndicat Eaux Sud Calvados ne peut louer ni céder, même partiellement, les terrains et équipements liés au service distribution de l'eau potable mis à sa disposition.

Article 6 - Obligations du syndicat bénéficiaire

6-1 Dispositions générales

Le Syndicat Eaux Sud Calvados est substitué à la Ville de Falaise dans ses droits et obligations de propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner.

Ainsi, le Syndicat Eaux Sud Calvados :

- possède tous pouvoirs de gestion sur les biens mis à disposition ;
- assure le renouvellement des biens mobiliers et immobiliers ;
- perçoit les fruits et produits des biens mis à disposition ;
- agit en justice en lieu et place du propriétaire ;
- s'engage à assurer le maintien de l'affectation des biens. Pour ce faire, le Syndicat Eaux Sud Calvados pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de construction propres à assurer ce maintien, dans le respect des règles de l'urbanisme. Le Syndicat Eaux Sud Calvados s'engage cependant, avant de procéder aux travaux, à en aviser la Ville de Falaise.

6-2 Contrats en cours

Le Syndicat Eaux Sud Calvados est subrogé à la Commune dans l'exécution des contrats en cours afférents aux biens affectés à la mise en œuvre de la compétence. La substitution vaut pour tous contrats, y compris ceux concernant des emprunts ou des marchés publics. Les contrats ainsi que les concessions et autorisations délivrées figurent en annexe 2.

Au surplus, la Ville de Falaise s'engage à notifier cette substitution à l'ensemble de ses cocontractants.

Article 7 - Procédure de clôture du budget annexe « eau potable » et devenir des résultats

La commune s'engage à clôturer, avant le 31 mars 2018, le budget annexe « Eau potable ».

En section de fonctionnement, elle devra procéder au rattachement des charges et produits engagés au cours de l'exercice 2017 et pour lesquels elle n'a pu procéder à l'émission de mandats ou de titres de recette. Elle procèdera au règlement des charges de fonctionnement 2017 et au recouvrement des produits rattachés via le budget principal de la commune.

En section d'investissement, elle devra indiquer, en annexe 2 de la présente convention, l'état des restes à réaliser de dépenses et de recettes.

A la clôture de l'exercice comptable, la commune arrêtera les résultats de fonctionnement et d'investissement. Si elle constate un excédent en investissement, elle s'engage à en reverser une partie au Syndicat Eaux Sud Calvados afin de couvrir le montant des restes à réaliser 2017 de dépenses et de recettes.

Article 8 - Assurances

Le Syndicat Eaux Sud Calvados s'engage à prendre toute assurance visant à garantir les biens immeubles et meubles nécessaires à l'exercice de sa compétence.

Article 9 - Travaux de rénovation, remplacement ou d'extension

Toutes les charges nouvelles relatives aux travaux de rénovation et/ou d'extension du service de distribution d'eau potable sont à la charge du Syndicat Eaux Sud Calvados.

Article 10 - Litiges relatifs à la présente convention

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention et après épuisement des voies amiables en vigueur, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Caen, territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à Falaise, le 3 avril 2018

Pour le Syndicat Eaux Sud Calvados,

Pour la Commune de Falaise,

**Le Président,
Dr Claude LETEURTRE**

**Le Maire,
Dr Eric MACÉ**

ANNEXES
**AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS
DE LA COMMUNE DE FALAISE AFFECTES A LA COMPETENCE
« PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE »**

Annexe n° 1 : Etat des lieux du service Distribution de l'eau potable

Annexe n° 2 : Contrats, concessions et autorisations délivrées en matière de distribution d'eau potable

Annexe n° 3 : Amortissement des immobilisations

Annexe n° 4 : Amortissement des subventions

ANNEXE N° 1 : ETAT DES LIEUX DU SERVICE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Inventaire des équipements de la Ville de Falaise					
Ouvrages et équipements	Description	Mise en service	Total		
Bâches de la Cartoucherie					
Parcelle d'implantation	<i>Références cadastrales et surface</i>				
	La Hoguette, parcelle F 356 Surface totale = 3 600 m'				
	<i>Clôtures du périmètre</i>				
	Cloture en grillage simple torsion sur poteau béton (h = 1,80 m) Clôture en barbelés 5 rangs (h = 1,50 m) Portail à 2 vantaux de 2 m x 1,80 m	1985 2015 2010			
Réservoirs et local d'exploitation	<i>Génie civil</i>				
	2 bâches au sol de 1750 m' TP = 211 m / Sol = 207 m Local d'exploitation Chambre à vannes sous le local d'exploitation	1985 1985 1985			
	<i>Manivelles et huisseries</i>				
	Porte d'entrée au local d'exploitation (l = 1,4 m / h = 2,17 m) Trappe d'accès aux cuves 1 et 2 Trappe d'accès au toit Echelle de cuve 1 à crinoline (L = 5 m) Echelle de cuve 2 à crinoline (L = 5 m) Echelle d'accès au toit 2 échelles d'accès aux coupoles Echelle de descente dans la chambre à vannes Garde-corps sur l'escalier d'entrée Garde-corps sur toit	2008 1985 1985 2006 2008 1985 1985 1985 1985 1985			
	<i>Equipement</i>				
	Robinetterie et tuyauterie Analyseur de chlore (Prominent) Débitmètre de sectorisation CS1 (Echelon Hecorr - ProHAGWSE à 200 mm) Radiateur Mecanic 2 coffrets électriques Télésurveillance : centrale Sofrel S 50 (niveaux, débits et défauts) Télésurveillance : centrale Sofrel S 550 (en doublon) Anti-intrusion (contacteur)	1985 2007 2009 1985 1985 2011 2012 2005			
	<i>Energie et telecom</i>				
	Disjoncteur Branchement EDF à compteur bleu	? 1950			
	Bâche de la Croix Hérault				
	Parcelle d'implantation	<i>Références cadastrales et surface</i>			
		Falaise, parcelle AN 130 Surface totale = 1 025 m'			
		<i>Clôtures du périmètre</i>			
		Cloture en treillis soudé (h = 1,80 m) Portail à 2 vantaux de 2 m x 1,80 m	2010 2010		
	Réservoirs et local d'exploitation	<i>Génie civil</i>			
		Bâche au sol de 500 m' TP = 164 m / Radier = 159 m / Sol = 161 m Local d'exploitation Chambre à vannes sous le local d'exploitation	1959 1959 1959		
		<i>Manivelles et huisseries</i>			
		Porte et grille d'accès Porte d'accès au toit Trappe d'accès à la cuve 2 échelles de cuve 2 trappes d'accès à la chambre à vannes (inox) Echelle de descente dans la chambre à vannes	1959 2010 2003 2003 2003 1959		
		<i>Equipement</i>			
		Vannes manuelle à opercule (150 mm) 2 vannes manuelles (150 mm et 200 mm) Vanne motorisée en regard (200 mm) 7 vannes en regard (4 x 150 mm et 3 x 200 mm) Tuyauterie fonte Tuyauterie inox Sonde de niveau (Hitec) Stabilisateur de pression (Bayard - 100 mm) Débitmètre de sectorisation CS7 (Siemens - MAG 5000 de 150 mm) Armoire de commande Télésurveillance : centrale Sofrel S 50 (niveaux, débits et défauts) Anti-intrusion (contacteur)	2011 1998 1959 2011 2000 ? 2011 2010 2005 2000		
		<i>Energie et telecom</i>			
		Branchement EDF à compteur bleu	2000		

**Inventaire des équipements
de la Ville de Falaise**

Compteurs d'import, d'export et de sectorisation

ZI Sud (CS2)	Tampon de la chambre de comptage	1994	
	Compteur Siemens MAG 8000 en 100 mm	2009	
	Boîte à boues	1994	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1994	
Pilier Vert (CS3)	Tampon de la chambre de comptage	2009	
	Compteur Siemens MAG 8000 en 100 mm	2009	
	Boîte à boues	2009	
	Vannes, tuyauterie et raccords	2009	
Guibray (CS4)	Tampon de la chambre de comptage	1993	
	Compteur	1993	
	Boîte à boues	1993	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1993	
Vastou (CS5)	Tampon de la chambre de comptage	1999	
	Compteur Socam de 80 mm	1999	
	Boîte à boues	1999	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1999	
Colline Saint-Laurent (CS6)	Tampon de la chambre de comptage	2006	
	Compteur Actaris Flostar de 100 mm	2008	
	Stabilisateur de pression (Bayard de 100 mm)	2006	
	Boîte à boues	2006	
	Vannes, tuyauterie et raccords	2006	
Croix Hérault (CS8)	Tampon de la chambre de comptage	1998	
	Compteur Socam WSD125 de 125 mm	1998	
	Boîte à boues	1998	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1998	
Bercagnes vers Route de Bretagne (CS9)	Tampon de la chambre de comptage	1998	
	Compteur Socam de 100 mm	1998	
	Réducteur de pression (Claval de 40 mm)	2009	
	Boîte à boues	1995	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1995	
Bercagnes vers Mairie (CS10)	Tampon de la chambre de comptage	1995	
	Compteur Socam WSD100 de 100 mm	1999	
	Stabilisateur de pression (Claval de 100 mm)	2013	
	Boîte à boues	1995	
	Vannes, tuyauterie et raccords	1995	

Canalisations

PVC	245 m en diamètre 25 mm	?	25 979
	386 m en diamètre 32 mm	?	
	421 m en diamètre 40 mm	?	
	1 926 m en diamètre 50 mm	?	
	4 150 m en diamètre 63 mm	?	
	6 513 m en diamètre 75 mm	?	
	2 631 m en diamètre 90 mm	?	
	6 097 m en diamètre 110 mm	?	
	491 m en diamètre 125 mm	?	
	1 299 m en diamètre 140 mm	?	
	1 820 m en diamètre 160 mm	?	
Polyéthylène	27 m en diamètre 25 mm	?	1 879
	46 m en diamètre 32 mm	?	
	175 m en diamètre 40 mm	?	
	330 m en diamètre 50 mm	?	
	184 m en diamètre 75 mm	?	
	1 117 m en diamètre 63 mm	?	
Fonte	701 m en diamètre 40 mm	?	58 206
	59 m en diamètre 50 mm	?	
	9 505 m en diamètre 60 mm	?	
	4 032 m en diamètre 80 mm	?	
	8 112 m en diamètre 100 mm	?	
	707 m en diamètre 125 mm	?	
	7 208 m en diamètre 150 mm	?	
	8 342 m en diamètre 200 mm	?	
	4 781 m en diamètre 250 mm	?	
	9 876 m en diamètre 300 mm	?	
	4 283 m en diamètre 350 mm	?	

**Inventaire des équipements
de la Ville de Falaise**

Equipements du réseau

Vannes et robinets : 760		?	
Clapet : 1		?	
Ventouses : 26		?	
Stabilisateurs/Régulateurs/Réducteurs de pression : 8		?	
Purges et vidanges : 115		?	
Plaques d'extrémité : 20		?	
Défense Incendie : 36		?	
Compteur : 16		?	
Borne Fontaine : 1		?	

Les compteurs

Diam ≤15mm	2820	?	3047
Diam 20mm	74	?	
Diam 25mm	0	?	
Diam 30mm	103	?	
Diam 40mm	16	?	
Diam 50mm	4	?	
Diam >50mm	30	?	

Points de production

Fontaine de Crécy (puits de captage et 2 réservoirs aval de 150 m ³ unitaires)		?	
Captage de Miette (galerie captante avec puits de regroupement et station de pompage)		?	

ANNEXE N° 2: CONTRATS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DELIVREES EN MATIERE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

LIBELLE	TYPE	ENTREPRISE	REMARQUES
Gestion déléguée du service distribution de l'eau potable	Contrat d'affermage	SAUR FRANCE	Notification à l'entreprise le 18/12/17
Doublement canalisation d'adduction ZA Expansia	Avance remboursable	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	Notification à l'Agence le 24/11/2017
Schéma de distribution eau potable	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	Notification à l'entreprise le 18/12/17

Restes à réaliser de dépenses au 31 décembre 2017 :

LIBELLE	TYPE	FOURNISSEUR	MONTANT HT
Schéma de distribution eau potable	Contrat de prestation	SIBEO INGENIERIE	8 500 €
TOTAL			8 500 €

ANNEXE N° 3 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

MAIRIE DE FALAISE - SERVICE DES EAUX

CL_GDB

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	1 / 5
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
28128 - 6811										
5	Entretien terrain Miette (Crécy)	T4	01/01/2014	20	5	5 076,62	4 060,62	254,00	3 806,62	1 270,00
						28128 - 6811	5 076,62	4 060,62	254,00	3 806,62
281311 - 6811										
7	Télesurveillance	B10	01/01/1987	99	1	9 045,29	6 242,30	91,37	6 150,93	2 894,36
8	Station d'épuration	B11	01/01/1989	99	1	13 803,21	9 690,84	139,43	9 551,41	4 251,80
11	Captage de Miette	B4	01/01/1953	99	1	70 126,55	23 779,78	708,35	23 071,43	47 055,12
12	Château d'eau	B5	01/01/1957	99	1	50 917,97	19 303,14	514,32	18 788,82	32 129,15
13	Captage Auberge Mollet	B6	01/01/1963	99	1	16 540,72	7 263,79	167,08	7 096,71	9 444,01
14	Station de Beaumais Cantépie	B7	01/01/1975	99	1	48 192,99	31 334,61	486,80	30 847,81	17 345,18
15	Installations Bâtiments Cartoucherie	B8	01/01/1982	99	1	10 713,98	7 211,19	108,22	7 102,97	3 611,01
16	Station Croix Guérin	B9	01/01/1986	99	1	29 128,69	19 788,52	294,23	19 494,29	9 634,40
						281311 - 6811	248 469,40	124 614,17	2 509,80	122 104,37
281531 - 6811										
85	Rénovation extension réseaux 2010	042010	01/01/2014	40	3	81 926,20	73 733,56	2 048,16	71 685,40	10 240,80
104	Extension route de Bretagne	1	01/01/2013	40	3	43 339,86	37 922,36	1 083,50	36 838,86	6 501,00
91	Trx infrastructure & réseaux 2011 à 2013	102010	01/01/2017	40	3	176 760,22	172 341,21	4 419,01	167 922,20	8 838,02
107	Branchement terrassement et canalisation	201301	08/10/2017	40	3	92 573,79	92 573,79	2 373,69	90 200,10	2 373,69
119	Alimentation en eau potable à l'aérodro	201410	01/01/2017	40	3	5 869,00	5 722,27	146,73	5 575,54	293,46
111	Déplacement de canalisation appartenant	201502	01/01/2017	40	3	9 400,00	9 165,00	235,00	8 930,00	470,00
113	Travaux de renforcement du réseau d'eau	201531	01/01/2018	40	3	19 200,00	19 200,00	480,00	18 720,00	480,00
112	Travaux réfection de chaussée après renf	201532	01/01/2018	40	3	2 287,00	2 287,00	57,18	2 229,82	57,18
115	Réhabilitation et extension réseaux asst	20160001	01/01/2018	40	3	267 741,24	267 741,24	6 693,53	261 047,71	6 693,53
102	Extension de réseau	5	01/01/2013	40	3	153 863,53	134 630,58	3 846,59	130 783,99	23 079,54
105	Branchement eau potable	6	01/01/2013	40	3	1 042,30	912,00	26,06	885,94	156,36

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	2 / 5
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
103	Entretien voiries et trottoirs	7	01/01/2013	40	3	13 286,08	11 625,33	332,15	11 293,18	1 992,90
18	Réservoir de Crépy	R10	01/01/1997	40	3	9 718,32	4 616,24	242,96	4 373,28	5 345,04
19	Rue du Camp Ferme	R11	01/01/1998	40	3	111 148,80	55 574,40	2 778,72	52 795,68	58 353,12
20	Rue du Camp Ferme	R12	01/01/2000	40	3	1 556,08	379,02	38,90	340,12	1 215,96
21	Réservoir de la Cartoucherie	R13	01/01/2000	1	100	128,33	70,62	3,21	67,41	60,92
22	Avenue d'Hastings et desserte Gendarmerie	R14	01/01/2000	40	3	19 058,63	10 482,34	476,47	10 005,87	9 052,76
23	Avenue d'Hastings / SARC	R15	01/01/2001	40	3	36 978,39	21 262,58	924,46	20 338,12	16 640,27
24	La Couture au Grain	R16	01/01/2001	40	3	16 572,52	9 529,13	414,31	9 114,82	7 457,70
25	Travaux d'alimentation Champion	R17	01/01/2001	40	3	36 653,70	21 075,82	916,34	20 159,48	16 494,22
26	Réseau	R2	01/01/1999	40	3	8 252,21	2 277,69	206,31	2 071,38	6 180,83
27	Travaux réseaux 2006	R2006	01/01/2007	40	3	118 804,82	86 041,50	2 970,12	83 071,38	35 733,44
28	Réseau	R3	01/01/1990	40	3	1 548 525,81	193 625,31	38 713,15	154 912,16	1 393 613,65
29	Zone Sud	R4	01/01/1996	40	3	8 723,71	3 925,62	218,09	3 707,53	5 016,18
30	Réseau	R5	01/01/1991	40	3	207 894,92	69 550,32	5 197,37	64 352,95	143 541,97
31	Zone Nord RN158	R6	01/01/1993	40	3	172 636,45	74 114,08	4 315,91	69 798,17	102 838,28
32	Réseau	R7	01/01/1994	40	3	215 422,90	90 275,34	5 385,57	84 889,77	130 533,13
33	Lotissement du Griffon	R8	01/01/1996	40	3	13 835,67	6 339,69	345,89	5 993,80	7 841,87
34	Logements sociaux	R9	01/01/1997	40	3	1 286,76	614,22	32,17	582,05	704,71
35	Réseau Rue Choron	TRX1	01/01/2002	40	3	10 797,08	6 477,78	269,93	6 207,85	4 589,23
36	Travaux réseau	TRX10	01/01/2004	1	100	121,79	79,39	3,04	76,35	45,44
37	Travaux réseau	TRX11	01/01/2004	40	3	794,01	515,51	19,85	495,66	298,35
38	Travaux réseau	TRX12	01/01/2004	40	3	85 347,03	56 078,23	2 133,68	53 944,55	31 402,48
39	Travaux réseau	TRX13	01/01/2005	40	3	18 949,11	12 789,81	473,73	12 316,08	6 633,03
40	Travaux réseaux	TRX14	01/01/2005	40	3	4 300,32	2 901,22	107,51	2 793,71	1 506,61
41	Travaux réseaux	TRX15	01/01/2005	40	3	3 388,20	2 286,10	84,71	2 201,39	1 186,81

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	3 / 5
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
42	Travaux réseaux	TRX17	01/01/2005	40	3	31 050,22	20 959,62	776,26	20 183,36	10 866,86
70	Annonces marché réseaux	TRX18	01/01/2013	40	3	182,87	160,02	4,57	155,45	27,42
71	Annonces marché réseaux	TRX19	01/01/2013	40	3	122,15	106,90	3,05	103,85	18,30
43	Réseau Avenue d'Hastings	TRX2	01/01/2002	40	3	15 190,18	9 112,68	379,75	8 732,93	6 457,25
44	Travaux protection source Muette	TRX20	01/01/2006	40	3	4 276,00	2 993,00	106,90	2 886,10	1 389,90
45	Extension Rue C. d'Olivet	TRX21	01/01/2006	40	3	2 944,76	2 060,56	73,62	1 986,94	957,82
46	Solde travaux Rue Gambetta	TRX22	01/01/2006	40	3	41 728,35	29 210,25	1 043,21	28 167,04	13 561,31
47	Branchement eau Val d'Ante	TRX23	01/01/2006	1	100	350,00	244,50	8,75	235,75	114,25
48	Divers branchements	TRX24	01/01/2006	40	3	10 319,08	7 223,28	257,98	6 965,30	3 353,78
49	Branchement plomb Rue Montchrétien	TRX25	01/01/2006	40	3	980,13	687,13	24,50	662,63	317,50
50	Trx protection canal. - destruction HLM	TRX26	01/01/2006	40	3	1 366,00	956,50	34,15	922,35	443,65
76	Dossier voirie - Frais d'impression	TRX28	01/01/2013	40	3	2 761,58	2 416,38	69,04	2 347,34	414,24
51	Annonces travaux réseau	TRX3	01/01/2002	1	100	134,58	82,98	3,36	79,62	54,96
52	Annonces travaux réseaux au JO	TRX4	01/01/2002	1	100	108,32	67,22	2,71	64,51	43,81
53	Travaux réseau	TRX5	01/01/2004	40	3	99 721,12	62 325,82	2 493,03	59 832,79	39 888,33
54	Travaux réseau	TRX6	01/01/2004	40	3	32 775,84	21 301,84	819,40	20 482,44	12 293,40
55	Travaux réseau	TRX7	01/01/2004	40	3	13 654,74	8 877,04	341,37	8 535,67	5 119,07
56	Travaux réseau	TRX8	01/01/2004	40	3	22 394,10	14 555,60	559,85	13 995,75	8 398,35
57	Travaux réseau	TRX9	01/01/2004	1	100	418,96	274,26	10,47	263,79	155,17
281531 - 6811						3 798 663,76	1 742 351,88	95 025,97	1 647 325,91	2 151 337,85
28154 - 6811										
83	Analyseur de chlore - Cartoucherie	a	01/01/2013	10	10	6 650,00	3 325,00	665,00	2 660,00	3 990,00
28154 - 6811						6 650,00	3 325,00	665,00	2 660,00	3 990,00
281561 - 6811										
87	Branchement eau potable resto du coeur	062010	01/01/2012	20	5	1 005,94	704,14	50,30	653,84	352,10

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	4 / 5
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
88	Branchement plomb 1 rue Notre Dame	072010	01/01/2012	20	5	3 550,37	2 485,25	177,52	2 307,73	1 242,64
89	Branchements plomb 20 R Trinité	082010	01/01/2012	20	5	2 032,65	1 422,87	101,63	1 321,24	711,41
90	Déplacement poteau incendie R Brette	092010	01/01/2012	20	5	3 066,85	2 146,81	153,34	1 993,47	1 073,38
108	Achats de compteurs 1er semestre 2009	10	01/01/2013	10	10	5 896,50	2 976,35	595,27	2 381,08	3 515,42
92	Compteurs 2010	112010	01/01/2012	10	10	4 303,33	1 721,35	430,33	1 291,02	3 012,31
77	Compteurs 2008	2	01/01/2009	10	10	4 925,05	474,01	474,01	0,00	4 925,05
93	Branchement plombs 2011	201101	01/01/2012	10	10	17 615,02	4 728,68	1 182,00	3 546,68	14 068,34
94	Compteurs 2011	201102	01/01/2012	10	10	1 679,15	671,15	168,00	503,15	1 176,00
97	Branchement plomb	201201	01/01/2014	5	20	758,60	152,44	152,44	0,00	758,60
98	Poteau incendie - Rue Beauclair	201202	01/01/2013	20	5	2 305,00	1 728,75	115,25	1 613,50	691,50
100	Cloropack sur le site du forage d'eau P.	201203	01/01/2014	10	10	7 749,71	4 637,07	772,84	3 864,23	3 768,22
99	compteurs 2012	201203	01/01/2014	10	10	4 474,04	2 684,43	447,41	2 237,02	2 237,02
101	Renouvellement canalisation 2012	201205	01/01/2014	10	10	9 968,67	5 480,62	913,44	4 567,18	5 401,49
109	Compteurs neuf 2013	201302	01/01/2015	10	10	593,20	57,02	59,32	-2,30	595,50
110	Compteurs d'eau 2014	201402	01/01/2015	10	10	2 743,20	1 299,09	185,58	1 113,51	1 629,69
118	Etude de l'alimentation en eau	201403	01/01/2017	10	10	7 500,00	6 750,00	750,00	6 000,00	1 500,00
114	Fournitures de compteurs posés sur les b	201530	01/01/2016	10	10	1 089,44	871,56	108,94	762,62	326,82
116	Levage et repose de pompe	2016501	01/01/2018	10	10	5 960,00	5 960,00	596,00	5 364,00	596,00
122	Fourniture de compteurs sur branchements	2016502	01/01/2017	10	10	698,49	628,64	69,85	558,79	139,70
126	Fourniture compteurs branchements	20170002	01/01/2018	10	10	1 228,20	1 228,20	122,82	1 105,38	122,82
78	Compteurs 2009	3	01/01/2012	10	10	972,80	390,80	97,00	293,80	679,00
72	Branchement - 5 rue des Ursulines	TRX27	01/01/2013	40	3	659,53	577,08	16,49	560,59	98,94
281561 - 6811						90 775,74	49 776,31	7 739,78	42 036,53	48 621,95
28157 - 6811										
95	armoire électrique du réservoir de la Cr	201103	01/01/2013	10	10	4 450,00	2 225,00	445,00	1 780,00	2 670,00

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	5 / 5
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
117	Réfection clôture suite démolition, châ	201401	01/01/2017	20	5	5 764,00	5 475,80	288,20	5 187,60	576,40
123	Protection barre antichute postes colat	20160002	01/01/2018	20	5	5 930,00	5 930,00	296,50	5 633,50	296,50
28157 - 6811						16 144,00	13 630,80	1 029,70	12 601,10	3 542,90
Total						4 165 779,52	1 937 758,78	107 224,25	1 830 534,53	2 335 127,73

Nombre de lignes : 91

ANNEXE N° 4 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

MAIRIE DE FALAISE - SERVICE DES EAUX

CL_GDB

01/03/2018	Edition de l'échéancier au 31/12/2018	1 / 1
------------	--	-------

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Durée	Taux	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
-										
100	Sécurisation réseau rue de l'Industrie		01/01/2018	30	3	45 600,00	45 600,00	1 520,00	44 080,00	1 520,00
						- 45 600,00	45 600,00	1 520,00	44 080,00	1 520,00
139111 - 777										
79	Subvention 2009		01/01/2012	10	10	2 330,00	932,00	233,00	699,00	1 631,00
96	Subvention 2010		01/01/2012	40	3	13 368,00	11 362,80	334,20	11 028,60	2 339,40
97	Subvention doublement canalisation adduc		01/01/2012	30	3	58 137,30	58 137,30	1 490,70	56 646,60	2 981,40
98	Extension de réseaux côte St Laurent		01/01/2018	30	3	3 341,00	3 341,00	111,37	3 229,63	111,37
						139111 - 777	78 667,00	73 773,10	2 169,27	71 603,83
						Total	124 267,00	119 373,10	3 689,27	115 683,83

Nombre de lignes : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Réception par le préfet : 10/04/2018
 Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation



S. H. A. C. E.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018
Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Maire

REGLEMENT INTERIEUR
DE LA SOUS-COMMISSION D’AFFECTATION POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

SOMMAIRE :**PRÉAMBULE****Article 1** : Détermination des effectifs**Article 2** : Présentation de la sous-commission**Article 3** : Attributions**Article 4** : Modalités de fonctionnement**Article 5** : Révision et modification du règlement intérieur**Article 6** : Modalités d'entrée en vigueur du règlement intérieur**ANNEXES**

- Secteurs de rattachements
- Liste des membres de la sous-commission
- Schéma descriptif d'une demande d'affectation
- Carte

Conformément aux dispositions des lois de décentralisation et au Code de l'Education, l'inscription scolaire relève de la responsabilité des communes. L'affectation dans les écoles est de la seule compétence du Maire (décision n° 106868 du Conseil d'Etat du 07 décembre 1990).

PRÉAMBULE

La Ville de Falaise comprend ~~six établissements scolaires~~ **deux pôles scolaires** publics relevant de l'enseignement maternel et élémentaire depuis la rentrée scolaire 2017. Il est donc nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de la Sous-commission d'Affectation pour les Inscriptions Scolaires.

Pôle Bodereau :

- MATERNELLE CAMP FERME
- MATERNELLE FOCH
- ELEMENTAIRE BODEREAU

Pôle Crosse :

- MATERNELLE FONTAINE COUVERTE
- MATERNELLE CHARLOTTE HERPIN
- ELEMENTAIRE CROSSE

ARTICLE 1 : DÉTERMINATION DES EFFECTIFS**En fonction :**

- De l'effectif minimal par école confirmé par l'Inspection Académique pour l'année scolaire à venir,
- Du nombre de départs annoncé par les directeurs et directrices ~~d'établissements de pôles~~, l'élue en charge des Affaires Scolaires définira l'effectif minimum à inscrire dans chacune des écoles pour éviter toute fermeture de classe.

Il peut également fixer un nombre maximum tenant compte :

- des conditions de sécurité de l'établissement
- d'un équilibre entre les établissements.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DE LA SOUS-COMMISSION

Dans le cadre de la mise en place de la sectorisation par le Conseil Municipal du 9 mai 2011, pour les nouvelles inscriptions scolaires, il est créé au sein de la Commission Municipale des Affaires Scolaires un organe collégial spécifique dénommé « Sous-commission des Affectations Scolaires ».

Elle est composée des personnes désignées ci-dessous, issues de la Commission des Affaires Scolaires :

- L' élu délégué aux Affaires Scolaires (ou son représentant désigné par le Maire) qui préside les réunions ;
- Collège des élus :
Deux représentants : 1 de la Majorité et 1 de l'Opposition (et 2 suppléants)
- Collège des directeurs :
~~Un représentant des directeurs d'écoles élémentaires (et un suppléant) ;~~
~~Un représentant des directeurs d'écoles maternelles (et un suppléant) ;~~
Deux directeurs de Pôles (et 2 suppléants) ;
- Collège des parents :
~~Un représentant des parents d'élèves issu des conseils d'écoles maternelles (et 1suppléant)~~
~~Un représentant des parents d'élèves issu des conseils d'écoles élémentaires (et 1suppléant)~~
Deux représentants des parents d'élèves par Pôle (1 titulaire et 1 suppléant).

Le représentant de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale participe aux séances avec voix consultative uniquement.

Chaque collège désigne ses représentants pour un an.

Les travaux de la sous-commission sont couverts par une obligation de discrétion et de confidentialité.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTIONS

La sous-commission est dotée d'une attribution unique : l'examen des « demandes d'affectation » pour les enfants scolarisés à Falaise dans les établissements publics.

Elle émet un avis sur l'ensemble des affectations afin d'aider l' élu dans ses décisions ; elle ne possède pas en conséquence de pouvoir juridique.

L' élu en charge des Affaires Scolaires, ou son représentant, décide de l'affectation définitive et la notifie par courrier dès que possible aux parents dans un délai de 5 jours. Les décisions sont sans appels.

La sous-commission est appelée à traiter toutes les demandes.

Avant chaque réunion, l' élu en charge des Affaires Scolaires, assisté du chef de service, instruit les dossiers d'inscription, vérifie leur recevabilité administrative.

Les affectations sont délivrées pour l'ensemble de la scolarisation maternelle ~~ou~~ **et élémentaire à l'exception des MTA (moins de trois ans)**. Toute modification devra faire l'objet d'une nouvelle saisine de la sous-commission.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le Service des Affaires Scolaires procède à la pré-inscription des enfants en primaire en fonction du secteur de résidence du représentant légal.

La demande d'affectation dans une école ne correspondant pas au lieu de résidence du représentant légal devra être motivée et accompagnée des pièces justificatives, étant observé que cette affectation ne constituera pas un droit mais une simple faculté accordée à titre de bienveillance, au regard des motifs de la demande et des exigences de l'intérêt général.

La situation des effectifs de l'école demandée et sa capacité d'accueil seront prises en compte et pourront justifier une affectation dans un autre groupe scolaire de la ville.

L'ensemble des dossiers est transmis à la sous-commission d'affectation qui émet un avis en fonction :

- Des quatre critères suivants :
 - Le lieu de résidence du représentant légal (sectorisation) ;
 - Le rapprochement des fratries ;
 - Les raisons médicales sur avis motivé ;
 - Le lieu de résidence de la garde d'enfants.

Il n'est pas fixé de priorité entre ces critères et l'ordre chronologique des inscriptions n'est plus considéré comme un critère de sélection.

- Et des cinq objectifs suivants :
 - La préservation du nombre de classes ;
 - Une meilleure gestion des effectifs dans chaque structure ;
 - Une cohérence territoriale de l'entrée maternelle jusqu'en élémentaire ;
 - Le respect des capacités d'accueil de chaque structure et le maintien d'une offre pédagogique de qualité ;
 - Une amélioration de la mixité.

La sous-commission d'affectation pourra être également saisie par rapport à toute situation exceptionnelle résultant d'événements de la vie quotidienne.

Le cas des enfants résidant en dehors de Falaise est traité après accord du Maire de la commune de résidence et après celui des Falaisiens.

a) Convocations :

La sous-commission se réunira :

- **Fin mai-début juin**, après la période des inscriptions pour la rentrée de septembre
- **Fin août**, pour traiter les dernières inscriptions pendant les vacances d'été
- Pour toutes demandes exceptionnelles en cours d'année.

Le Président convoque les membres de la sous-commission au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf cas d'urgence, où ce délai peut être réduit à un jour franc.

b) Conditions de vote :

La sous-commission se prononce sur chaque cas par vote à main levée sauf si un des membres souhaite un vote à bulletin secret.

c) Incompatibilité :

Aucun membre délibérant de la sous-commission ne peut exercer ses fonctions s'il est directement concerné par le cas traité (ex : lien familial).

d) **Secrétariat de la sous-commission :**

Le représentant légal de la collectivité assure le secrétariat de la sous-commission. Un registre des avis sera tenu où seront conservées les informations suivantes :

- date des réunions,
- personnes présentes ou empêchées et signatures,
- résultat des avis.

Ce registre conservé au service des Affaires Scolaires constitue une garantie de l'effectivité de l'institution ainsi que la traçabilité de ses travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-047-DE

ARTICLE 6 : RÉVISION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Accusé certifié exécutoire

Le règlement intérieur de la sous-commission d'affectation peut être modifié à la demande motivée de l'un des membres.

Publication : 10/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La sous-commission d'affectation entre en fonction après le 9 mai 2011, date à laquelle le rattachement des écoles à des secteurs est avalisé par le Conseil Municipal. Le règlement intérieur modifié est effectif à compter du 27 mars 2018.



FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 - CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES : Art 3 – 2° Loi n° 84-53

Il est proposé de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels de certains services (Article 3-2° de la loi n° 84-53). Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'Animation, de la Culture, du Tourisme et des Services Techniques. Ces postes seront rémunérés sur l'indice majoré 320.

I – SERVICE JARDINS ET ESPACES VERTS :

Du 3 avril au 29 juin 2018 inclus :

- 2 postes d'agent d'entretien à temps complet (35/35^{ème}).

II- SERVICE CULTUREL :

Du 9 juillet au 4 août 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (23,61/35^{ème})

Du 5 juillet au 5 août 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (15,59/35^{ème})

Du 6 au 31 août 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (14,92/35^{ème})

Du 10 au 29 août 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (16,63/35^{ème})

Du 1^{er} au 16 septembre 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (13,86/35^{ème})

Du 3 au 16 septembre 2018 inclus et par cycles de travail variables :

- 1 poste d'agent d'accueil et de surveillance à temps non complet (19,80/35^{ème})

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE FALAISE
MIS A JOUR LE 02 MARS 2018**

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
Attaché principal	A	3	3
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl.	B	1	1
Rédacteur	B	4 dont 1 vacant	4
Adjoint adm. principal 2 ^{ème} cl.	C	10	9.5
Adjoint adm.	C	5	4.76
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		25 dont 1 vacant	24.26
Ingénieur principal	A	2	2
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	1	1
Technicien	B	3 dont 1 vacant	3
Agent de maîtrise principal	C	5	5
Agent de maîtrise	C	8	8
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.	C	24	20.80
Adjoint technique	C	44 dont 2 vacants 014-211402581-20180326-18-020-DE	36.82
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		85 dont 3 vacants	77.62
Chef de Police Municipale	B	Accusé certifié exécutoire	1
Brigadier-chef principal	C	Réception par le préfet : 09/04/2018	1
Gardien-Brigadier	C	Publication : 09/04/2018	2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		Pour l'"autorité Compétente" par délégation	4
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} cl.	B	3	3
Educateur APS	B	1 poste vacant	1
TOTAL FILIERE SPORTIVE		4 dont 1 vacant	4
Animateur	B	2	2
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} cl	C	2	2
Adjoint d'animation	C	5	4.08
TOTAL FILIERE ANIMATION		9	8.08
Educateur jeunes enfants	B	3	3
Auxiliaire puériculture ppal 2 ^{ème} cl	C	1	1
ATSEM Principal 2 ^{ème} cl	C	4	3,89
Agent social principal 2 ^{ème} cl	C	2	2
Agent social	C	1	0.5
TOTAL FILIERE MEDICO - SOCIALE		11	10.39
TOTAL GLOBAL DES FILIERES		138 dont 5 vacants	128.35

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le LUNDI VINGT SIX MARS, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 20 MARS 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Étaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mmes RUL, MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjointes
MM. TURBAN, LENGLINÉ, LEFEBVRE, Mme LASNE, MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, STANC, JARRY, M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUEVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA - Conseillers Municipaux

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. RUAU	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à Mme STANC)
Mme GUILBERT	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)

**DÉLIBÉRATION
n° 18-047bis**
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ORCHESTRE REGIONAL DE
NORMANDIE**

Créé en 1982 à l'initiative de la Région et du Ministère de la Culture, l'Orchestre Régional de Normandie est constitué de 18 musiciens permanents. Son projet artistique est unique en France par la spécificité de son effectif instrumental, par la diversité de sa programmation artistique et par la générosité artistique de ses musiciens. Depuis sa création, cet orchestre est devenu une formation instrumentale incontournable dans sa région.

L'orchestre présente de nombreux spectacles au cœur de toute la Région Normandie et sensibilise un public toujours plus nombreux avec des projets de qualité à la fois adaptés et accessibles à tous.

Proposant chaque année plus de 250 concerts et actions culturelles sur le territoire régional et national, il est un acteur essentiel du développement et de l'attractivité du territoire et contribue au maillage à la fois culturel et social de sa région.

L'Orchestre Régional de Normandie, c'est aussi : des ciné-concerts, de la musique de chambre, de l'orchestre, des grands interprètes, du théâtre musical, des musiques actuelles, des spectacles famille, des programmes musiques et danse, des récitals, des chœurs et orchestre, de l'opéra, ...

L'Orchestre Régional de Normandie promeut le développement musical, artistique et culturel de la Région Normandie.

Parallèlement à sa mission de service public favorisant la transmission, la sauvegarde et le développement du patrimoine musical, il propose de nombreuses actions de sensibilisation à destination de tous les publics autour de projets adaptés.

Ces rendez-vous, planifiés tout au long de la saison, sont la résultante d'une étroite collaboration entre tous les partenaires privilégiés de l'Orchestre Régional de Normandie : les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat de l'Académie de Caen, la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi qu'un grand nombre d'acteurs culturels et sociaux du territoire.

La sensibilisation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle est nécessaire à la réussite d'un parcours scolaire et professionnel dans les meilleures conditions possibles. Elle contribue à l'épanouissement de chacun et à l'harmonie du vivre-ensemble.

Les élus du Conseil Municipal de Falaise tiennent, par cette motion, à porter à la connaissance du Président et de l'ensemble des élus de la Région Normandie leur attachement à la présence de l'Orchestre Régional, à sa programmation sur tout notre territoire et au maintien des nombreuses actions de médiation qu'il met en œuvre.

Ils souhaitent, au moment où la Région réfléchit à redéfinir sa politique culturelle, notamment au sujet des orchestres normands, que la Normandie choisisse de continuer à donner les moyens à cet orchestre et à préserver son autonomie afin que notre Région puisse, dans toutes ses composantes, continuer à bénéficier de son action pour le plus grand bien de tous les Normands.

**A L'UNANIMITE,
sur 29 votants**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu
& après en avoir délibéré,

ADOPTÉ

une motion pour signifier leur attachement à la présence de l'Orchestre Régional de Normandie, à sa programmation sur tout notre territoire et au maintien des nombreuses actions de médiation qu'il met en œuvre et pour que la Région Normandie choisisse de continuer à donner les moyens à cet orchestre et à préserver son autonomie afin que notre Région puisse, dans toutes ses composantes, continuer à bénéficier de son action pour le plus grand bien de tous les Normands.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20180326-18-047bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2018

Affichage : 22/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire



TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 16 MAI 2018